



Revue de Presse



Revue de Presse du 27 au 31. mars 2017. Envoi 1.

Sondage exclusif : Macron passe en tête chez les fonctionnaires, Le Pen recule

Le candidat d'En marche ! fait une percée inédite selon la troisième vague du baromètre Ifop-Acteurs publics sur les intentions de vote des fonctionnaires. À 30 % (+ 8 points), Emmanuel Macron devance pour la première fois Marine Le Pen, à 24 % (- 4 points).

C'est l'un des nombreux rebondissements de cette campagne présidentielle. Jusqu'alors solidement ancrée en tête des intentions de vote chez les fonctionnaires, la candidate du Front national, Marine Le Pen, cède pour la première fois sa place de leader à Emmanuel Macron.

Il s'agit du principal enseignement de cette troisième vague Ifop-Acteurs publics qui teste les 11 candidats officiels. Marine Le Pen perd 4 points, à 24 % des intentions de vote. La candidate du Front national est doublée par Emmanuel Macron, qui atteint les 30 %, en hausse de 8 points par rapport à la précédente vague publiée le 14 mars. Benoît Hamon reste sur la troisième marche du podium, mais perd 3 points, à 17 %.

ifop L'intention de vote au premier tour de l'élection présidentielle

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

	Ensemble des agents de la fonction publique - En pourcentage des suffrages exprimés	Evolution par rapport à la vague précédente		Ecart par rapport à l'ensemble des Français	
		27 Fév.-9 Mars 2017 ¹	19-22 Mars 2017 ²		
Nathalie ARTHAUD	1,0%	=		> 0,5	
Philippe POUTOU	1,0%	- 0,5		> 0,5	
Jean-Luc MELENCHON	14,0%	+ 1		> 2	
Benoît HAMON	17,0%	- 3		> 6	
Emmanuel MACRON	30,0%	+ 8		> 4,5	
Jean LASSALLE	0,5%	Non testé		< 0,5	
François FILLON	8,0%	- 3		< 10	
Nicolas DUPONT-AIGNAN	4,0%	+ 0,5		< 1,5	
Marine LE PEN	24,0%	- 4		< 1,5	
François ASSELINEAU	0,5%	Non testé		=	
Jacques CHEMINADE	0,0%	=		=	

¹ Sondage Ifop pour Acteurs Publics réalisé par questionnaire auto-administré en ligne du 8 au 22 février 2017 auprès d'un échantillon de 538 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d'un échantillon de 560 personnes, représentatif de la population des agents de la fonction publique. Les candidatures de Jean Lassalle et de François Asselineau n'étaient alors pas testées.

² Cf. Rolling Ifop Fiducial pour Paris Match, C-News et Sud Radio

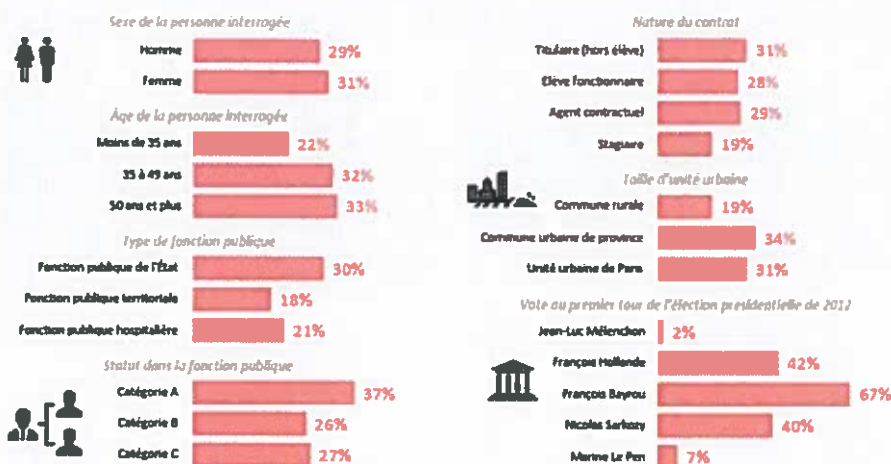
Toujours quatrième, Jean-Luc Mélenchon, à 14 %, ne profite pas vraiment du recul du candidat du Parti socialiste, car le candidat de La France insoumise ne gagne qu'1 point. Il semble donc qu'Emmanuel Macron bénéficie chez les fonctionnaires d'un réflexe de vote utile, dont souffre Benoît Hamon. L'autre grand perdant de cette troisième vague est François Fillon, qui ne recueille désormais que 8 % des intentions de vote chez les fonctionnaires, en baisse de 3 points depuis deux semaines. Le candidat de la droite et du centre ne réalise ainsi que le double des intentions de vote portées sur Nicolas Dupont-Aignan (4 %), qui gagne 0,5 point. Les autres candidats en lice ne dépassent pas les 1 %.

Dans le détail, c'est chez les agents de plus de 50 ans et parmi ceux de la catégorie C que Marine Le Pen perd le plus de terrain par rapport à la précédente vague (- 7 points). Elle conforte en revanche ses positions dans les communes rurales (32 % contre 30 % le 14 mars) et reste solide dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière (32 % et 29 % d'intentions de vote, stable par rapport au 14 mars)

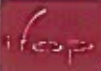
ifop Le profil des agents de la fonction publique ayant l'intention de voter pour Emmanuel Macron

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

% d'intentions de vote en faveur d'Emmanuel Macron - Moyenne : 30%



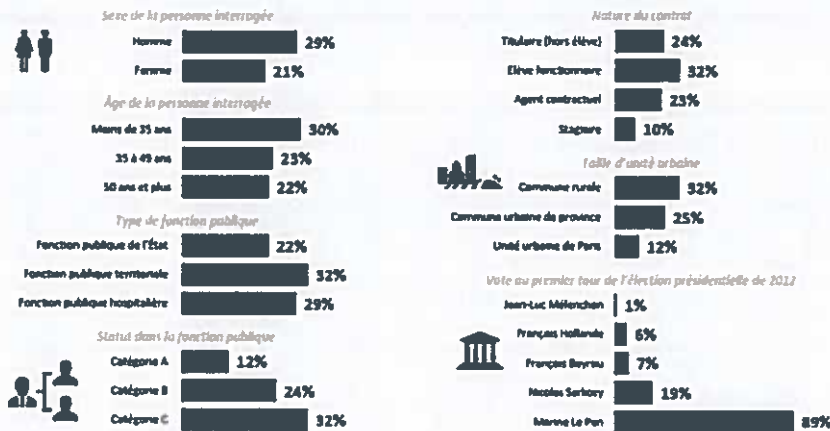
De son côté, Emmanuel Macron fait un bond dans les intentions de vote des fonctionnaires d'État (+ 4 points, à 30 %). Il progresse fortement dans la catégorie C (27 % contre 12 % le 14 mars) et la catégorie A (37 % contre 31 %) ainsi que chez les contractuels (29 % contre 20 %). Emmanuel Macron séduit davantage de fonctionnaires qui disent avoir voté Bayrou ou Sarkozy en 2012 et dans une moindre mesure ceux qui ont voté Hollande.



Le profil des agents de la fonction publique ayant l'intention de voter pour Marine Le Pen

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

% d'intentions de vote en faveur de Marine Le Pen - Moyenne : 24%



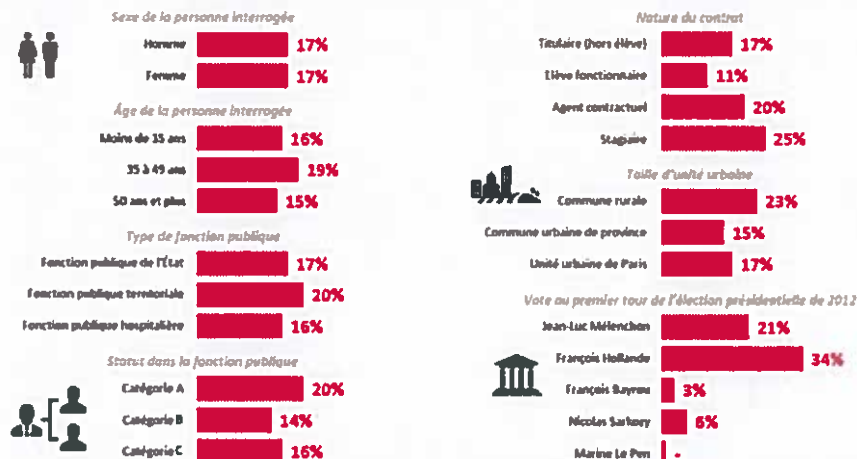
Benoît Hamon recule nettement chez les fonctionnaires hospitaliers (16 % contre 23 %) et chez les agents de catégorie A (20 % contre 27 %), qui incluent les enseignants. Il perd beaucoup de terrain chez ceux qui disent avoir voté Hollande en 2012 (34 % contre 45 % le 14 mars) et surtout chez ceux qui ont voté Bayrou (3 % contre 29 % il y a deux semaines).



Le profil des agents de la fonction publique ayant l'intention de voter pour Benoît Hamon

QUESTION : Si dimanche prochain devait se dérouler le premier tour de l'élection présidentielle, pour lequel des candidats suivants y aurait-il le plus de chances que vous votiez ?

% d'intentions de vote en faveur de Benoît Hamon - Moyenne : 17%



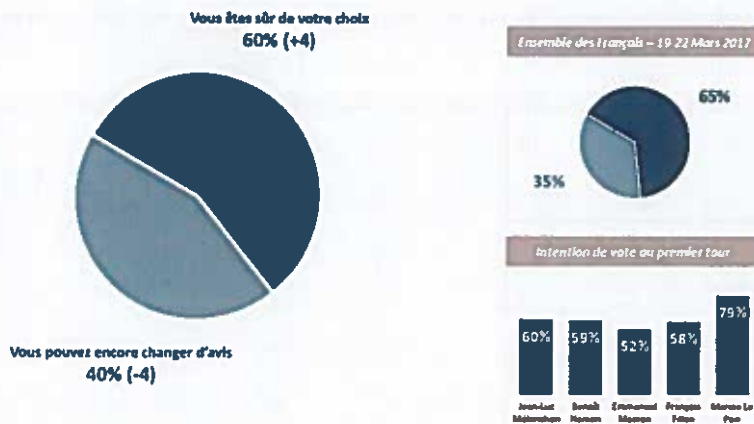
Ces scores sont toutefois à relativiser car si 60 % des fonctionnaires interrogés se disent sûrs de leur choix (+ 4 points), ce sont les partisans d'Emmanuel Macron qui en sont les moins sûrs (52 % se déclarent "sûrs"), contre 79 % de personnes interrogées qui ont fermement l'intention de voter pour Marine Le Pen.



La sûreté du choix au premier tour de l'élection présidentielle

QUESTION : Diriez-vous que vous êtes sûr de votre choix ou que vous pouvez encore changer d'avis ?

Question posée aux agents de la fonction publique ayant exprimé une intention de vote



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 658 personnes inscrites sur les listes électorales, extrait d'un échantillon de 695 personnes, représentatif de la population des agents de la fonction publique. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, versant et statut) après stratification par région. Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 9 au 22 mars 2017.

Bruno Botella

Les salaires ont progressé dans les trois fonctions publiques en 2015

En 2015, le salaire net moyen a augmenté en euros constants de 0,4 % dans la fonction publique de l'État, de 0,8 % dans la territoriale et de 0,6 % dans l'hospitalière, selon une étude de l'Insee bâtie à partir de chiffres provisoires.

Des salaires en hausse dans les trois versants de la fonction publique. Une étude de l'Insee publiée le 23 mars et bâtie à partir de chiffres encore provisoires met en exergue une augmentation des salaires en 2015, en dépit du gel du point d'indice (en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 2016). Pour rappel, le point d'indice structure une part importante de la rémunération des fonctionnaires mais pas la totalité, puisque chaque agent dispose en principe d'un volet indemnitaire spécifique, d'une proportion différente selon les cas.

Dans la fonction publique de l'État (FPE), tous statuts confondus (hors militaires) au sein de ministères ou d'établissements publics nationaux, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 0,4 % en euros constants entre 2014 et 2015. Sa hausse est identique en euros courants, l'inflation étant quasi nulle, précise l'Insee en indiquant que ce salaire atteint en moyenne 2 490 euros net par mois.

Dans la territoriale (hors militaires, assistants maternels et familiaux), le salaire net moyen en EQTP augmente là aussi, de 0,8 % entre 2014 et 2015, en euros constants comme en euros courants. Il s'élève à 1 890 euros par mois en 2015. Dans l'hospitalière, le troisième versant de la fonction publique (personnels des hôpitaux et les établissements médico-sociaux, hors internes et externes des hôpitaux), l'augmentation est de 0,6 % en euros constants (+ 0,7 % en euros courants), avec un salaire net moyen 2 240 euros par mois en 2015.

Une progression aussi sur deux ans

L'étude de l'Insee met en avant un autre indicateur : la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP), qui mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives. *"Elle reflète donc les évolutions de salaires au niveau individuel, dont les effets de carrière – positifs – liés à l'ancienneté"*, précise l'Insee. Cet indicateur concerne les deux tiers des agents car il ne prend en compte que les agents présents sur la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail.

À l'État, la RMPP nette augmente de 1,9 % en euros courants (+ 1,8 % en euros constants) tandis qu'elle progresse de 1,7 % en euros courants et constants dans la territoriale et, dans l'hospitalière, de 2,0 % en euros courants, soit une hausse de 1,9 % en euros constants. Pour rappel, 2015 a été la dernière année pleine caractérisée par le gel du point d'indice de la grille salariale de la fonction publique appliqué depuis 2010. Le point d'indice a depuis été revalorisé en deux fois : + 0,6 % le 1^{er} juillet 2016 et + 0,6 % le 1^{er} février 2017, soit 1,2 % d'augmentation au total.

Volte-face du gouvernement sur l'ordonnance "mobilité" des fonctionnaires

Le ministère de la Fonction publique a retiré du projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires, jeudi 23 mars, une disposition, qui selon les syndicats réduisait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité. Les organisations syndicales avaient déjà rejeté unanimement le texte au début du mois de mars.

Le ministère de la Fonction publique a cédé aux revendications syndicales. Lors d'une réunion du Conseil supérieur de la fonction publique d'État, jeudi 23 mars, les représentants du personnel ont obtenu de la part du gouvernement le retrait de l'article 4 du projet d'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires. Selon les syndicats, la disposition en question amenuisait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité des agents publics.

"Le gouvernement devait revoir sa copie", souligne l'Unsa Fonction publique, tout en se félicitant de l'annonce du recul gouvernemental. Celui-ci intervient, en effet, près d'un mois après le rejet unanime du texte par les organisations syndicales. En retoquant ce projet d'ordonnance lors de l'assemblée plénière du Conseil commun de la fonction publique, le 6 mars dernier, les syndicats avaient obligé le ministère à représenter le texte... qui se trouve aujourd'hui vidé de son fameux article 4.

Crainte de mobilités forcées

Véritable pierre d'achoppement, l'article en question prévoyait que l'avis des CAP, les instances de représentation des personnels, n'était pas requis pour certaines formes de mobilité des fonctionnaires d'État. Le seul changement de service, de département ministériel ou d'établissement public sans modification du lieu de résidence administrative *"ne constitue pas en tant que tel un changement de situation de l'intéressé"*, précisait ainsi le projet d'ordonnance aujourd'hui modifié.

Des dispositions qui revenaient, selon les organisations syndicales, à interdire aux commissions administratives paritaires de porter un avis sur les projets de mutation. *"Cela (pouvait) permettre aux employeurs publics de balader les agents d'un service à un autre, soulignait FO Fonctionnaires. Pire, cette absence de consultation des CAP (pouvait) être utilisée pour favoriser la mobilité forcée"*. Un constat que partageait alors Solidaires, pour qui *"il (s'agissait) là de la fin des règles de gestion et de la porte ouverte à l'arbitraire"*.

Vidé de son article 4, le projet d'ordonnance doit maintenant être transmis au Conseil d'État. Sa présentation en Conseil des ministres est, quant à elle, prévue pour le 12 avril prochain.

Passé d'armes entre le gouvernement et les syndicats sur le temps de travail

Quatre syndicats de fonctionnaires (CGT, FO, Solidaires et FA-FP) ont claqué la porte d'une réunion de concertation sur un projet de circulaire relatif au temps de travail dans la fonction publique. Les organisations critiquent un texte *"de portée politique"*. Le ministère de la Fonction publique souhaite de son côté publier *"rapidement"* la circulaire.

Les portes ont claqué à la DGAFP jeudi 23 mars. Quatre organisations syndicales (CGT, FO, Solidaires et FA-FP) ont quitté une réunion de concertation sur un projet de circulaire rappelant aux employeurs les règles en matière de temps de travail dans la fonction publique. Et notamment la durée légale de travail, fixée à 1 607 heures par an.

La circulaire, présentée par le cabinet de la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, est *"de portée politique [et] stigmatise les fonctionnaires en pleine période électorale"*, ont réagi les syndicats précités à l'issue de la réunion, demandant par la même occasion le retrait du projet de texte.

Le ministère de la Fonction publique maintient quant à lui son objectif d'une publication *"rapide"*, soit dans *"une dizaine de jours"*. *"Nous sommes sur une ligne double, à savoir la défense de la fonction publique et son exemplarité"*, précisent les services du ministère.

Calendrier "surréaliste"

Au cœur du litige entre les représentants du personnel et le ministère notamment : le timing de présentation du texte. *"C'est surprenant et surréaliste au regard des discours politiques et des programmes présidentiels qui remettent en cause les fonctionnaires"*, indique Denis Turbet-Delof, le secrétaire national de Solidaires. *[La circulaire] n'était pas utile dans cette période électorale"*.

Le délai pris pour sa présentation suscite lui aussi l'ire des organisations ayant quitté la réunion. Celle-ci intervient en effet près d'un an après la remise du rapport du maire UDI de Sceaux, Philippe Laurent, qui évaluait la durée annuelle de travail des fonctionnaires à 1 584 heures par an. Soit une durée *"inférieure de 1,4 % à la durée réglementaire"* (1 607 heures), affirmait-il dans son rapport.

Un délai *"déconcertant"* et un *"manque de négociation"*, selon le président de la FAFP, Bruno Collignon, que regrettent également certains représentants ayant poursuivi les discussions avec le cabinet de la ministre. *"C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de dialogue social sur les suites du rapport de Philippe Laurent"*, affirme ainsi Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. Des groupes de travail sur le sujet, réunissant les

organisations syndicales et les employeurs publics, avaient maintes fois été repoussés, et ce jusqu'à ce jeudi 23 mars, jour de présentation de la circulaire. *"On aurait aimé aller plus vite"*, admet le ministère de la Fonction publique.

Modification à la marge

Le gouvernement entend néanmoins apporter quelques modifications à la circulaire. Ainsi, la notion de droit à déconnexion devrait désormais figurer à l'intérieur des *"chartes du temps"*, censées prendre en compte les souhaits des personnels dans l'organisation du travail.

Des précisions de rédaction doivent aussi être apportées sur le périmètre des autorisations spéciales d'absence (ASA), qui *"n'ont pas vocation à être considérées comme du temps de travail effectif et par voie de conséquence, n'ouvrent pas droit à des jours de réduction du temps de travail (RTT)"*, comme le précise le projet de circulaire. Les organisations syndicales craignaient notamment que tous les motifs d'absence soient mis *"dans le même panier"*... et notamment les absences pour raisons syndicales.

Fonction publique de corps ou de métiers : les syndicats répondent à Annick Girardin

Dans un communiqué commun, les organisations syndicales CGT, FO, Solidaires, FA-FP reprochent à la ministre, Annick Girardin, d'avoir *"remis en cause la fonction publique de carrière au profit d'une fonction publique d'emplois"* et indiquent que *"la confiance est rompue"* avec la ministre. Cette réaction fait précisément suite aux propos tenus par Annick Girardin dans nos colonnes mercredi 15 mars. La ministre se demandait notamment s'il ne faudrait pas aller *"jusqu'à la suppression des corps pour aller vers une fonction publique de métiers"*

Bastien Scordia

Exclusif : Hollande se moque de la Cour des comptes, Migaud réplique

- **Les propos de François Hollande sur les magistrats de la Cour des comptes – qui dormiraient au bureau – ont ulcéré son Premier président, Didier Migaud, qui a adressé un courrier au chef de l'État. Ce dernier lui a répondu. Acteurs publics dévoile le contenu des deux lettres.**

De mémoire de magistrat de la Cour des comptes, c'est un épisode inédit dans l'histoire des relations entre la Rue Cambon et l'exécutif. Le Premier président, Didier Migaud, a envoyé une lettre courroucée au président de la République, François Hollande pour protester contre les propos tenus récemment par le chef de l'État à l'égard de la haute juridiction.

Dans son édition du 14 mars, *Le Figaro* a publié un article sur les derniers jours de François Hollande à l'Élysée. Beaucoup de pots de départ en cette période, notamment celui de Vincent Feltesse, le 24 février. Cet ex-conseiller politique du Président a été "recasé" à la Cour des comptes comme conseiller maître. Le chef de l'État a eu beau avoir imposé son ami à la Rue Cambon, cela ne l'a pas empêché de se moquer ouvertement de la Cour. François Hollande, toujours conseiller référendaire en détachement, a ainsi lancé dans les salons de l'Élysée : *"Je connais bien cette institution. Je l'ai choisie après l'ENA pour pouvoir trouver le temps de faire, parallèlement, de la politique... D'ailleurs, les membres sont deux par bureau, pour que chaque personne puisse vérifier que l'autre n'est pas en train de dormir."*

En 1989, François Hollande, déjà

Évidemment, cette plaisanterie a provoqué des remous à la Cour des comptes et ulcéré le Premier président, Didier Migaud qui, dans une lettre datée du 16 mars qu'*Acteurs publics* s'est procurée, écrit : *"Je n'ose croire que le président de la République, garant des institutions, ait pu s'exprimer ainsi. Si vous les avez bien prononcés, vous comprendrez que ces propos ne peuvent qu'être mal interprétés et porter préjudice à une juridiction à laquelle vous appartenez au demeurant."* Et de rappeler à François Hollande que la Cour a évolué depuis qu'il y est entré, il y a trente-cinq ans.

Perseverare diabolicum. En 1989, le jeune député François Hollande avait déjà dressé un tableau peu reluisant de la Cour des comptes. L'élu de Corrèze expliquait qu'il avait été un privilégié en étant payé à ne rien faire rue Cambon...

Dans sa lettre, Didier Migaud fait la leçon à François Hollande comme président de la République qui doit s'abstenir de critiquer les institutions, mais il sermonne aussi un magistrat de la Cour – certes en détachement, mais qui fait toujours partie du corps. En l'occurrence, François Hollande aurait violé le serment qu'il a fait en intégrant la Cour après l'ENA : se *"conduire en tout comme un digne et loyal magistrat"*. *"Ne pas nuire à la réputation"* de la Cour figure aussi dans la charte de déontologie de la Rue Cambon.

Dévouement des magistrats

Dans un courrier du 20 mars qu'*Acteurs publics* s'est également procuré, François Hollande ne dément pas les propos repris par *Le Figaro*. *"Soyez convaincu que j'ai pour la Cour des comptes le plus grand respect. Je m'honore d'en être membre depuis ma sortie de l'ENA en 1980"*, écrit le chef de l'État, qui dit aussi savoir *"l'importance et le dévouement des magistrats qui composent cette grande institution de la République"* et reconnaît que *"la Cour s'est modernisée au point qu'elle est une référence pour nos administrations"*. Pas plus d'excuse que lors de la polémique de l'automne dernier sur des propos tenus sur les magistrats de l'ordre judiciaire dans le livre *Un Président ne devrait pas dire ça...* François Hollande, qui avait alors parlé d'une *"institution de lâcheté"*, avait reçu à l'Élysée le Premier président et le procureur général de la Cour de cassation – respectivement Bertrand Louvel et Jean-Claude Marin – pour leur exprimer son respect pour la magistrature...

Dans sa lettre à Didier Migaud, François Hollande, sibyllin, salue au passage *"la manière avec laquelle vous présidez la Cour depuis votre nomination en 2010, fort de l'expérience de vos fonctions électives et en toute indépendance"*. Une manière de rappeler que son ancien collègue socialiste à l'Assemblée nationale a été nommé par Nicolas Sarkozy...

Relations exécrables

Cet échange de lettres, inédit, marque, derrière les formules de politesse, un nouveau palier dans les relations exécrables qu'entretiennent la Cour des comptes et l'exécutif depuis 2012. Certains parlementaires socialistes et ministres se sont régulièrement emportés contre les mises en garde de la Rue Cambon concernant les finances publiques, soulignant à demi-mots que Didier Migaud oubliait d'où il venait...

Le ministre des Finances, Michel Sapin, s'est agacé à plusieurs reprises des doutes de la Cour sur les prévisions de déficit public, estimant en septembre 2016 que *"la prudence de la Cour des comptes est inhérente à ses attributions. C'est normal, la Cour des comptes est là pour s'inquiéter"*. Ces propos avaient déjà fortement agacé Didier Migaud, qui lui avait répondu verbalement.

D'ailleurs, dans sa lettre à François Hollande, le Premier président souligne que *"si le portrait d'une Cour pour partie assoupie était exact, certains de nos interlocuteurs, parmi lesquels des ministres, ne seraient pas amenés à regretter parfois la fréquence ou la sévérité de nos travaux"*.

Si François Hollande avait l'idée de revenir partager un bureau rue Cambon en mai, après son départ de l'Élysée, pas sûr qu'il serait le bienvenu...

Bruno Botella

C'est pour quand, la parité ? Le coup de sang des femmes hautes fonctionnaires

- o Dans leur appel pour la mixité du pilotage de l'État, dévoilé en exclusivité sur *Acteurs publics*, 4 associations de femmes hautes fonctionnaires (Administration moderne, Femmes de l'Intérieur, Femmes de justice et l'Association pour les femmes dirigeantes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) interrogent les ambitions des candidat(e)s à l'élection présidentielle et rappellent qu'elles attendent, *"au-delà des affichages"*, *"une volonté clairement renouvelée sur les nominations des emplois supérieurs et dirigeants, dès cette année"*.

Candidat.e.s à la Présidence de la République, l'État que vous dirigerez reflètera-t-il la société au plan de la parité femmes-hommes ? Vous engagez-vous à nommer un gouvernement paritaire ? et des femmes ministres sur des postes régaliens ? Avec quel.le.s fonctionnaires allez-vous gouverner demain ? Un gouvernement paritaire est virtuel s'il ne se prolonge pas par une administration mixte. Allez-vous cesser d'entourer vos ministres de 80 % d'hommes ? Les femmes auront-elles un ministère dédié à leurs droits ?

Les réseaux féminins de la fonction publique vous interrogent sur la modernisation de l'État, et formulent des propositions pour une meilleure gouvernance publique : des femmes au premier rang dans l'État, pour une bonne gouvernance et la redevabilité aux citoyen.ne.s ; une gestion des ressources humaines fondée sur le développement de parcours professionnels ; la lutte contre les stéréotypes et le sexisme, présents dans l'administration comme dans le reste de la société.

Nous vous demandons de vous engager sur ces propositions. Nous publierons vos réponses sur nos sites web et pages des réseaux sociaux.

Proposition 1. Des femmes au premier rang dans l'État, pour une bonne gouvernance et la redevabilité aux citoyen.ne.s

L'impact positif de la mixité de l'encadrement dirigeant pour une meilleure gestion globale de l'État et une administration mieux insérée dans la société est largement reconnu aujourd'hui. Les conséquences concrètes n'en ont toutefois pas été tirées. Pour que la mixité devienne une réalité au-delà des affichages, de nouvelles mesures fortes sont indispensables. Les réseaux féminins attendent une volonté clairement renouvelée sur les nominations des emplois supérieurs et dirigeants dès cette année. L'effort va devoir être renforcé. Une nouvelle étape est nécessaire.

Il faut donc fixer un objectif de mixité globale (50 %) sur l'ensemble des postes d'encadrement dirigeant de la fonction publique, et plus seulement sur les premières nominations. Mais aussi procéder à des nominations mixtes dans les conseils d'administration (CA) des établissements publics, et la publication systématique de la composition de ces CA. Dans le cas des établissements publics prévoyant une élection pour la désignation des président.e.s ou directeurs/trices (notamment pour les universités), faire évoluer le processus pour favoriser l'élection de femmes à leur tête.

En outre, il est nécessaire de revoir la gestion technique des nominations (sélection, anticipation), et systématiser la formation des jurys et des recruteurs administratifs aux biais inconscients, insuffisamment détectés. Systématiser également le suivi des écarts de rémunération. Les femmes hautes fonctionnaires sont moins nommées à des postes de première responsabilité, moins bien payées, et moins bien traitées in fine.

La loi de mars 2012 dite "Sauvadet" en matière d'emplois de direction dans la fonction publique connaît une application difficile en 2016 et 2017. Plusieurs raisons l'expliquent, notamment : une certaine attrition des viviers actuels, l'effort n'étant pas maintenu au niveau de la gestion des ressources humaines ; un probable phénomène d'éviction lié au calcul limité aux primo-nominations (une vigilance est indispensable quant à des propositions de deuxième poste aux femmes dirigeantes).

Quant à l'application de l'article 52 de la loi "Sauvadet", concernant les conseils d'administration des établissements publics, elle n'a pas été engagée. L'État ne connaît pas sa situation, le suivi par le Secrétariat Général du Gouvernement n'est pas transparent, le décret en Conseil d'État prévu par la loi n'a jamais été pris.

Des habitudes de gestion technique des nominations doivent être changées : anticiper les nominations sur les postes tels que de recteurs/rectrices, préfets/préfètes, président.e.s de tribunal, ambassadeurs/ambassadrices, directeurs/directrices d'administration centrale, enseignant.e.s, qui continuent de se produire avec une prise de fonction dans des délais très brefs, sans que cette pratique soit toujours justifiée. Une durée de mission pourrait être fixée en outre. Certains ministères ont progressé sur ces questions.

Deuxièmement, il faut généraliser des pratiques objectives et vraiment transparentes de recueil de candidatures et de sélection sur critères affichés à tous les postes de dirigeant.e.s, en administration centrale, déconcentrée, et établissements publics. Les réseaux savent que les appels à candidatures actuellement pratiqués – un pas dans la bonne direction - peuvent être biaisés, et que les méthodes d'audition restent bien différentes de ce qui se pratique dans le privé pour des recrutements à haut niveau. Les réseaux s'interrogent fortement sur l'efficacité des habitudes actuelles de management des nominations.

Proposition 2. Une gestion des ressources humaines fondée sur le développement de parcours professionnels

Les réseaux féminins attendent des signes clairs que l'administration n'est plus une machine à exclure les femmes au cours de leur vie professionnelle, par les obligations de mobilité statutaire à l'occasion de promotions, ou par une gestion temporelle sans limite du quotidien, méthodes de gestion qui n'ont pas prouvé leur efficacité.

Ils attirent aussi l'attention sur le risque pesant sur les positions des femmes dès lors que les effectifs sont à la baisse. Ce sont elles qui toujours sont d'abord "menacées".

Aussi est-il impératif de constituer des viviers féminins à partir de l'âge de 30 ans, pour contrer les phénomènes d'autocensure et les contraintes qui interviennent très rapidement dans la carrière des femmes. Il faut également gérer intelligemment les parcours, avec points de passage recommandés dans la carrière, analyse des compétences, accompagnement (à l'instar de ce qui existe dans la fonction publique hospitalière et des groupes privés), et règles de mobilité revues.

Enfin, nous voulons que soient étudiées des solutions pour contrer la ségrégation des filières et corps (sur-féminisation ou sur-masculinisation de certains corps) et que soit introduite une gestion du temps différente et plus efficace.

L'arrivée plus importante de femmes aux postes de direction a conduit à initier des formations particulières sur le leadership au féminin dans certains ministères, par exemple à l'Intérieur (cycle Ariane) ou à la Justice, et à initier des viviers à partir de ces formations. Toutefois, même là où les femmes sont nombreuses, les postes les mieux placés restent largement attribués aux hommes (ex : Justice...).

La construction de parcours de futurs dirigeant.e.s n'est pas pensée dans la fonction publique d'État, le système des grands corps reste prédominant, alors que les autres fonctions publiques ont développé des pratiques efficaces en se fondant sur une analyse des compétences nécessaires dans les fonctions de responsabilité. Les parcours innovants, ouverts, transverses, peinent à être reconnus alors même que l'État a besoin de réflexion nouvelle, de diversité et d'ouverture. La réforme de la gestion RH est nécessaire.

Les mécanismes de gestion de mobilité doivent par ailleurs être revus globalement, et les jeunes femmes doivent être incitées à se présenter à tous les emplois pour éviter des ségrégations verticales, sources d'inégalités salariales selon les études existantes. Et si la mixité doit être imposée au plus haut niveau, de véritables mesures volontaristes sont par ailleurs nécessaires pour éviter sur-féminisation ou sur-masculinisation de certains corps.

Enfin la gestion du temps est un facteur discriminant. Il est essentiel d'expérimenter des horaires différents dans les administrations centrales (départ pour tous à 18 h, avec l'accord du ministre et du cabinet, et la généralisation de Chartes du temps appliquées). La culture du présentiel reste bien trop prégnante et constitue une spécificité française qui n'a pas de résultat apparent en termes de meilleure qualité de service.

Proposition 3. La lutte contre les stéréotypes et le sexisme, présents dans l'administration comme dans le reste de la société

Constatant la persistance de comportements et de propos sexistes dans toutes les administrations, les réseaux féminins demandent que soient rappelées avec force les obligations de comportement et la valeur d'exemplarité des fonctionnaires.

Dans plusieurs ministères dont celui de la justice, certains organismes refusent encore de féminiser les titres au motif des "usages".

Les recommandations du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) "Pour une communication publique sans stéréotype de sexe" ont reçu un accueil mitigé dans un certain nombre de ministères et n'ont pas été diffusées par tous les secrétaires généraux aux dirigeants, cadres ou agents. Un tel manque d'enthousiasme reflète en lui-même la persistance du sexisme ordinaire.

La politique du ministère de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité filles-garçons pourrait faire l'objet d'un accompagnement volontariste de la part des autres ministères et de leurs fonctionnaires, au travers d'une mise en valeur pédagogique de leurs actions propres pour l'égalité. C'est notamment pour répondre à cet objectif que les réseaux que nous représentons se sont récemment engagés comme ambassadeurs – ambassadrices de la réserve citoyenne, dont l'un des axes est la promotion de l'égalité filles – garçons et femmes – hommes.

Nous demandons que soit pris un engagement gouvernemental sur l'utilisation de la féminisation des titres et fonctions dans les administrations. Mais aussi que soient sensibilisés les managers publics à une communication à tous les niveaux, qui évite les stéréotypes. Enfin, il faut engager un effort interministériel autour des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la société, notamment l'égalité filles-garçons à l'école.

Bastien Scordia

Henri Verdier : “L’État plate-forme, garant de l’autonomie des citoyens et de la souveraineté des États”

Pour le directeur interministériel du numérique et du système d’information et de communication de l’État (Dinsic), il ne manque plus qu’une forte résolution politique pour transformer l’informatique de l’État en fer de lance de la modernisation de l’action publique.

L’État plate-forme serait d’après vous le chemin d’une souveraineté retrouvée. Que voulez-vous dire ?

Pour bien fixer les idées, l’État plate-forme, c’est d’abord une stratégie technique. C’est la conception d’un système d’information (SI) modulaire et propice à l’innovation qui, par exemple, privilégie les standards ouverts, démarre par des systèmes simples qui évoluent rapidement, suscite la réutilisation et la participation, s’organise pour apprendre de ses *hackers*, utilise, pour ce faire, les données, sait développer sur ces nouvelles ressources avec des approches agiles et rapides... C’est aussi une stratégie de création de services, qui, comme le montre bien l’Employ store de Pôle emploi (et ses 294 services fondés sur les données de l’opérateur), met les ressources de l’État – *data*, identités, système de paiement – à la disposition d’innombrables développeurs de services innovants qui enrichissent et prolongent le service public

.À l’heure où l’économie bascule dans une économie numérique elle-même dominée par des plates-formes privées géantes, je crois que l’État plate-forme est une composante essentielle de l’autonomie des citoyens et de la souveraineté des États. Aujourd’hui, des pans entiers de l’économie se retrouvent dans la position des “métayers”, contraints de cultiver une terre dont ils ne sont pas propriétaires. Certes, ces acteurs prospèrent, mais c’est dans GoogleMaps ou dans Facebook qui, en retour, les surveillent, les copient et même les débranchent si l’envie leur en prend... L’économie de plate-forme devient ainsi une sorte de nœud coulant qui enserre notre économie : c’est déjà vrai pour les transports, pour l’hôtellerie et, bientôt, pour la radiologie, qui travaillera sur de gigantesques plates-formes d’intelligence artificielle.

Comment l’État peut-il faire dans ce contexte ?

L’État ne fera pas la course contre ces plates-formes, mais il peut soutenir ou générer des plates-formes “refuges”, qui préservent un espace d’indépendance de la connaissance et de la création. Il peut aussi devenir une “externalité”, qui renforce la

capacité d'action des acteurs économiques. Et pour cela il peut s'allier avec les grands "communs contributifs", non privatisables, avec la société civile et avec les écosystèmes innovants, comme la Dinsic l'a fait avec OpenStreetMap pour la Base adresses nationale.

Devenir une plate-forme, ce n'est donc pas uniquement maîtriser une informatique moderne, c'est aussi une forme d'action qui libère et diffuse de la capacité de création. C'est pourquoi la Dinsic accorde une telle importance au travail interministériel permettant de construire un SI de l'État plate-forme, et en développe elle-même certains composants essentiels comme Data.gouv.fr, le service public de la donnée, OpenFisca, FranceConnect, ou encore les API disponibles dans <https://api.gouv.fr/>. Et c'est pourquoi elle porte également si nettement l'enjeu de l'ouverture (des données, des processus et des décisions).

« Nous avons un énorme potentiel. »

Des pays étrangers ont-ils ouvert la voie de l'État plate-forme ?

Le pays le plus avancé, c'étaient les États-Unis de Barack Obama. L'État plate-forme était parfaitement compris et a notamment été très bien explicité par un article fondateur de Tim O'Reilly [*entrepreneur informatique aux États-Unis, ndlr*], en 2008. Il faut cependant reconnaître que l'ambition s'est parfois arrêtée quand elle menaçait l'hégémonie de la Silicon Valley... Il a par exemple été difficile de mentionner les "communs numériques" dans la déclaration finale du sommet des pays membres du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), en décembre 2016. La Grande-Bretagne, elle, reconnaît désormais que la *data* doit être pensée comme une infrastructure, ouverte et maintenue dans la durée. En Estonie et en Italie, l'intelligence numérique de l'administration est notable, mais s'intéresse plus aux services numériques. Honnêtement, c'est sans doute en France que la réflexion est la plus avancée sur l'État plate-forme.

Mais la France est-elle outillée pour bâtir un tel État plate-forme ?

Clairement, une étape a été franchie. La Dinsic, dans toutes ses composantes – Etalab, l'incubateur de services numériques, France Connect, le pilotage interministériel, etc. –, développe des projets de rang mondial. Plusieurs opérateurs et certains ministères nous ont emboîté le pas de manière spectaculaire, comme la direction générale des finances publiques (DGFIP) avec le projet PayFip pour le paiement. Nous avons un énorme potentiel qui ne demande plus désormais qu'une forte résolution politique.

Le numérique à venir, c'est celui qui provoquera "une révolution des organisations humaines", avez-vous écrit dans une note récente de la Fondapol. Alors c'est pour quand en France ?

Toute organisation qui fait sa transformation numérique doit réussir une transformation culturelle. Or il y a toujours des métiers qui exercent une domination symbolique et renâclent à reconnaître la portée stratégique de ce qu'ils considèrent être une fonction support. N'oublions pas que la *Jamais contente* a passé les 100 km/h en 1899 avec un moteur électrique... Et que les motoristes ont réussi à empêcher pendant un siècle l'émergence de ces voitures "propres". Le numérique est une fonction stratégique qui mérite un siège au "comex" [*comité exécutif, ndlr*], dans le privé comme dans l'État.

"Nous allons entrer dans une logique d'innovation rapide et frugale."

Règne encore sur nos services publics comme privés "une bureaucratie aveugle", d'après vous. En quoi

En parlant de "bureaucratie aveugle", je n'incrimine pas les fonctionnaires, mais une technique d'organisation qui, par exemple, pense que les organisations peuvent servir indifféremment n'importe quel projet. À l'origine, c'était une technique destinée à éviter les dérives du pouvoir. Mais dans un monde rendu plus transparent par le numérique, ce n'est peut-être plus la plus efficace. Nous allons entrer dans une logique d'innovation rapide et frugale, de contrôle *a posteriori* et donc de responsabilisation des acteurs.

La mission de la Dinsic est délicate : vous devez à la fois assurer la continuité des systèmes d'information et provoquer une ouverture fondamentale des pratiques. Comment avez-vous géré cette contradiction ?

Ce genre de contradiction se dépasse à partir de projets fédérateurs. L'État plateforme ne peut accepter l'informatique en silos. Mais on ne peut pas non plus redévelopper tout le socle. Il faut donc travailler les interfaces, les échanges. Si possible, il faut commencer par ouvrir les couches les plus anciennes, par exemple en favorisant l'extraction rapide des données de ces systèmes d'information. Tout ce qui peut être porté à l'échelon ministériel, ou par un métier, le restera. La Dinsic n'a pas vocation à porter les SI des métiers : elle promeut en revanche des principes valables pour tous : la *data*, l'ouverture, la transparence, la collaboration... Par ailleurs, il est probable que, comme le montrent France Connect, l'API entreprises ou le service public de la donnée, une instance centrale a vocation à porter certains composants intrinsèquement interministériels.

La campagne présidentielle ne parle que peu de transformation numérique de l'action publique. Cela vous surprend-il ?

On parle quand même un peu de *fake news*, de cybersécurité, de la fin du travail comme nous l'avons connu ou de souveraineté fiscale. Tout ceci est lié au numérique. Mais il est vrai que pour d'autres dimensions, telles que l'économie numérique, la protection des données personnelles, le sujet s'est stabilisé et n'est pas très clivant. Pour ma part, je trouve qu'on rate un enjeu important : celui du changement de civilisation industrielle. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'ambition pour la suite. Cela prouve surtout que ces sujets ne sont pas assez clivants pour une campagne présidentielle...

“La fonction publique recrute des contractuels, mais sans l’assumer.”

Dans la note que vous avez publiée à la Fondapol, vous critiquez un statut qui “freine l'arrivée indispensable des compétences qui ne sont pas transmises dans les écoles de la fonction publique”. Faut-il donc renoncer au statut ?

Je ne critique pas le statut de la fonction publique. Je signale que toutes les DSI ministérielles témoignent de la difficulté croissante à attirer et fidéliser les talents dont nous avons besoin, qui sont bien souvent des profils rares ou atypiques. Et ce qu'ils soient ou non issus de la fonction publique. Le numérique, c'est des ruptures techniques tous les trois ou quatre ans : on a vu arriver le *big data* [mégadonnées] puis la *blockchain* [technologie de stockage et de transmission d'informations, ndlr], l'Internet des objets, et demain l'intelligence artificielle... Or, pour former des étudiants à ces changements, il faut compter cinq à dix ans, le temps de repérer les innovations, d'y former les professeurs puis les élèves eux-mêmes.

La fonction publique va donc devoir apprendre, tout comme le secteur privé, à solliciter des profils atypiques qui seront bien souvent des contractuels (aujourd'hui déjà, 79 % des informaticiens sont contractuels dans les ministères ne bénéficiant pas de corps technique). Elle le fait déjà, mais sans l'assumer et donc sans construire une véritable stratégie de gestion des ressources humaines pour ces agents. Quand un jeune de 25 ans accepte de toucher 30 à 50 % de moins que dans le privé en rejoignant l'État, qu'il fait des prouesses et permet à l'État d'économiser des centaines de millions d'euros, il ne sera augmenté au maximum que de 3 %. Quand ses camarades de promotion qui sont restés dans le privé voient leur carrière s'envoler, il se sent lésé, c'est compréhensible. Par ailleurs, au niveau des agents publics ensuite, le système actuel repère difficilement les compétences d'un chef de projet, par exemple, et il a du mal à les rémunérer correctement.

L'État a-t-il conscience de l'importance de ses informaticiens ?

Il n'existe pas de carrière de grand "informaticien d'État", comme il y en a pour les préfets ou les ambassadeurs. On compose actuellement avec 90 corps différents qui correspondent à 90 systèmes de mobilité, alors qu'un nombre de corps plus restreint permettrait de meilleures mobilités. Une circulaire sur les métiers du numérique [publiée le 22 mars] vient rappeler l'existence de dizaines de dispositifs comme la

"prime de développeur" et la possibilité de recruter directement en CDI. Ces dispositions réglementaires existent, et sont largement oubliées. La situation exige qu'on les mobilise.

"Combien avons-nous d'informaticiens qui codent ?"

Comment expliquez-vous la réticence des administrations à transformer en CDI les contrats d'informaticiens contractuels, après plusieurs années de service (depuis 2012, seuls 65 sont passés en CDI) ?

"L'administration, c'est le concours", m'a-t-on dit un jour. Il faut comprendre l'importance de ce mécanisme de recrutement qui est au cœur de la fonction publique : il a été conçu pour garantir l'égalité des chances dans l'accès aux carrières administratives, pour empêcher le favoritisme et encourager le mérite. Il donne accès à un statut qui permet d'exercer les missions de service public à l'abri de pressions de toutes sortes. Mais, comme je l'ai dit précédemment, nous devons nous préparer à faire face durablement à l'irruption de nouvelles technologies qui seront toujours au début des compétences rares non transmises par les écoles d'ingénieurs.

Il y a de bonnes raisons, parfois, à cette hésitation à accueillir des contractuels. Par exemple le fait qu'ils sont attachés à un poste, et non pas à un corps, et qu'il est parfois difficile de leur proposer autre chose si la mission devient moins importante. Il existe parfois de moins bonnes raisons, comme lorsque j'ai entendu quelqu'un se plaindre qu'une personne qui avait préparé le concours de l'ENA avec elle, mais avait échoué, gagnait plus qu'elle *in fine* en étant passé par le secteur privé. Il me semble important de dépasser cet antagonisme. L'important, c'est quand même de délivrer le meilleur service public dans le respect des personnes qui l'exercent.

Combien faudrait-il d'informaticiens d'État, dans l'idéal ?

On en compte 30 000 à 40 000, en administration centrale, je pense que c'est suffisant. La question est plutôt : quelles responsabilités leur concède-t-on ? Et par exemple dans quel contexte hiérarchique sont-ils placés, comment travaillent-ils au service de la transformation des métiers, ou quelles relations nouent-ils avec les sous-traitants ? Car aujourd'hui, l'administration n'est plus toujours assez forte pour faire pièce à ses sous-traitants. Il faudra sans doute réinternaliser certaines fonctions.

L'autre vraie question, c'est : combien avons-nous d'informaticiens qui codent ? Qui développent ? Qui maintiennent vraiment des infrastructures clés ? Il faudrait au moins 15 000 informaticiens qui font cela et nous ne les avons pas aujourd'hui. Il faut remettre de la culture du développement, du projet et du produit.

*“Nous publierons prochainement les règles
de réussite des grands projets.”*

Les montants des grands projets informatiques de l'État donnent le vertige (496 millions d'euros pour Sirhen, 350 millions pour l'INPT). Quelles leçons les ministères en ont-ils tirées ?

C'est une question compliquée. Certes, je trouve qu'il reste bien des grands projets trop longs ou trop coûteux. De même qu'il reste un fort potentiel d'économies en mutualisant certaines ressources (ce que pourra accélérer la stratégie d'État plateforme). Mais en même temps, le budget informatique de l'État est de 4 milliards d'euros, dont la moitié en salaires, ce qui est très faible en regard des 400 milliards de dépense publique. Les ratios dans le secteur privé sont bien supérieurs, en général entre 8 et 10 %. Il nous faut donc probablement viser à la fois une meilleure dépense informatique et une augmentation de l'ambition numérique. Ensuite, les grands projets, ça rate souvent, et pas seulement dans l'État. On demande de plus en plus à l'informatique : gérer la mobilité, la paie, la retraite... Bien souvent, le système d'information part d'une apparente bonne idée de la part de gens un peu loin des pratiques. On la traduit en cahier des charges en y ajoutant toutes sortes de contraintes. Puis on engage un déploiement très long avec une gouvernance très complexe, qui peut atteindre 50 personnes quand il en faudrait deux ou trois. Et bien souvent, tout ceci se donne comme cible un déploiement en “big-bang” sans se donner le temps de l'expérimentation.

Quelle est la bonne méthode alors ?

Il faut changer la gouvernance de ces projets. À la Dinsic, nous y avons beaucoup travaillé, avec des “agilistes”, des architectes et des urbanistes des systèmes d'information. Nous poussons une analyse préalable de la valeur des projets (avec la méthode Mareva). Nous poussons à des trajectoires de délivrance progressive de la valeur inspirées des méthodes agiles illustrées par Beta.gouv.fr. Nous publierons prochainement les règles de réussite des grands projets, que nous avons redécouvertes avec les DSI et les directeurs de projet.

“Des questions organisationnelles et managériales doivent être rouvertes.”

La transition numérique de l'administration va-t-elle assez vite à vos yeux ?

Beaucoup de choses sont en place, même si se produisent sans cesse de nouvelles révolutions. L'État a montré qu'il savait faire place à une culture du développement agile – le concept est désormais accepté dans les ministères – et nous sommes

même en train de l'appliquer à la sécurité. Les premiers résultats de l'État plate-forme se font sentir, avec APIentreprise, qui délivre 9 millions de documents par an et l'APIparticuliers, qui en délivre déjà 300 000. En trois ans, ce n'est pas rien ! La transformation s'est révélée bien plus profonde que ce qu'on avait imaginé. Il est donc temps de passer à la vitesse supérieure et d'assumer l'ambition de transformer radicalement des politiques publiques avec les possibilités offertes par le numérique. Cela nécessitera une véritable résolution politique.

Et il ne faudra pas négliger la transformation culturelle elle-même, que nous poussons en recourant aux méthodes agiles : les politiques fondées sur la donnée, un État plate-forme qui ambitionne d'être une ressource pour l'économie, le recours aux communs contributifs, l'*open data* ou le gouvernement ouvert. Sans cette conversion culturelle, la maîtrise informatique ne donnera jamais son plein potentiel. Et pour faire place à ces changements, il faudra accepter de reprendre des questions organisationnelles ou managériales.

Quelle est la mission la plus dure que vous ayez remplie ?

Il y en a beaucoup. Mais le creuset de tous les engagements de la Dinsic a été... la création de la Dinsic elle-même. C'est à la fois une administration de mission et une administration de gestion. Elle propose un cadre de gouvernance de l'informatique d'État – allant parfois jusqu'à devoir exercer l'autorité du Premier ministre –, elle propose et développe un cadre de mutualisation, très concerté, elle fait vivre une interministérialité réelle, et elle porte une ambition d'innovation technique et culturelle. Pour ce faire, on a rassemblé des familles du numérique qui parfois ne se comprennent pas très bien... Les ingénieurs réseaux, les hommes de sécurité, les urbanistes, les développeurs agiles, les développeurs issus du logiciel libre, les personnalités issues de grands communs contributifs comme OpenStreetMap, les anciens de start-up et ceux qui viennent de sociétés de conseil, les *datascientists* des représentants de presque tous les corps techniques de l'État, venant de presque tous les ministères... Chacun avec un sens élevé de l'importance de sa propre mission.

Propos recueillis par Soazig Le Nevé et Bruno Botella

FONCTIONNAIRES-SANTÉ-COLLECTIVITÉS-ÉLECTIONS-PRÉSIDENTIELLE

Les fonctionnaires: un emploi sur cinq, mais trois univers très différents (REPERES)

27/03/2017 06:30:04 GMT+02:00

#483560 DGTE 185 EIW10 (4) AFP (472)

PARIS, 27 mars 2017 (AFP) - La fonction publique et ses agents, les "fonctionnaires", représentent 5,4 millions de salariés dont 17% de contractuels, répartis entre la fonction publique d'Etat (FPE), la fonction publique hospitalière (FPH) et la fonction publique territoriale (FPT).

Ils représentent un emploi sur cinq, dont 62% de femmes, et 72 agents pour 1.000 habitants, contre 45 pour 1.000 au Royaume Uni, 59 pour 1.000 en Allemagne, 123 pour 1.000 en Suède, 129 pour 1.000 en Finlande et 145 pour 1.000 au Danemark.

A la différence du salarié du privé, le fonctionnaire est investi d'une mission d'intérêt général qui lui confère des devoirs (probité, neutralité) et droits particuliers, dont la garantie de l'emploi.

Les contractuels recouvrent des situations très différentes, du vacataire d'été au directeur d'administration, en CDD ou CDI, de droit public (pour ceux qui travaillent dans un service public à caractère administratif) ou de droit privé (services publics industriels et commerciaux, caisses locales de sécurité sociale).

Pilier de la démocratie, le statut général des fonctionnaires de 1946 est le garant pour le citoyen d'un traitement égal et impartial parce qu'il protège le fonctionnaire des pressions de toutes sortes.

Depuis 2012, les effectifs sont quasi stables dans la FPE, composée à plus d'un tiers d'enseignants, avec 2,4 millions d'agents travaillant dans les ministères, l'Education nationale, les musées, les prisons. 261 métiers ou fonctions au total sont répertoriés parmi les métiers de l'Etat dans des domaines aussi variés que la diplomatie, la justice, la sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation, les infrastructures, la culture et le patrimoine...

Dans la FPH, qui emploie aussi bien des cadres (gestionnaires, comptables, ressources humaines, systèmes d'information...) que des infirmiers et aide-soignants, les effectifs comptent 1,1 million de personnes, réparties en "corps", comme dans la FPE, cadre qui définit strictement le déroulement des carrières. Les médecins hospitaliers ne sont pas des fonctionnaires mais relèvent d'un statut particulier d'agent public.

La FPT emploie quant à elle 1,9 million d'agents, du cadre administratif à l'assistante en maternelle, en passant par l'ingénieur et l'éboueur, dont une majorité de petites catégories (C et B), les plus modestes. Les agents sont employés dans 239 métiers et fonctions notamment dans les conseils régionaux, les conseils généraux et les communes.

Contrairement à la FPE et la FPH, la FPT dispose d'une totale liberté dans la gestion de ses cadres d'emploi, organisés en filières de métiers.

Concernant Pôle Emploi, établissement public, et la Sécurité sociale, établissement spécifique (sui generis), la majorité des employés qui y travaillent sont des contractuels et la plupart de leurs fonctionnaires titulaires y occupent des fonctions dirigeantes.

Assimilés parfois à des fonctionnaires, les salariés des entreprises publiques, dans lesquelles l'Etat est le principal actionnaire (EDF, RATP, SNCF...) sont soumis à des régimes spéciaux, inspirés de ceux des fonctionnaires. Ils sont pourtant considérés comme des salariés de droit privé et non comme des agents publics.

ls/db/dar

Assurance-chômage : patronat et syndicats trouvent un accord

- D'ultimes négociations sur la réforme de l'Unédic avaient lieu mardi soir.
- Les positions des partenaires sociaux se sont rapprochées.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Les contrats courts auront décidément été jusqu'au bout la pomme de discorde entre patronat et syndicats sur l'avenir de l'assurance-chômage. C'est le point sur lequel avaient buté leurs discussions en juin 2016, conduisant à son échec. C'est encore celui sur lequel ils se sont affrontés mardi. Ce rendez-vous était censé être le dernier d'une négociation concentrée sur un mois et demi. Il l'a bien été.

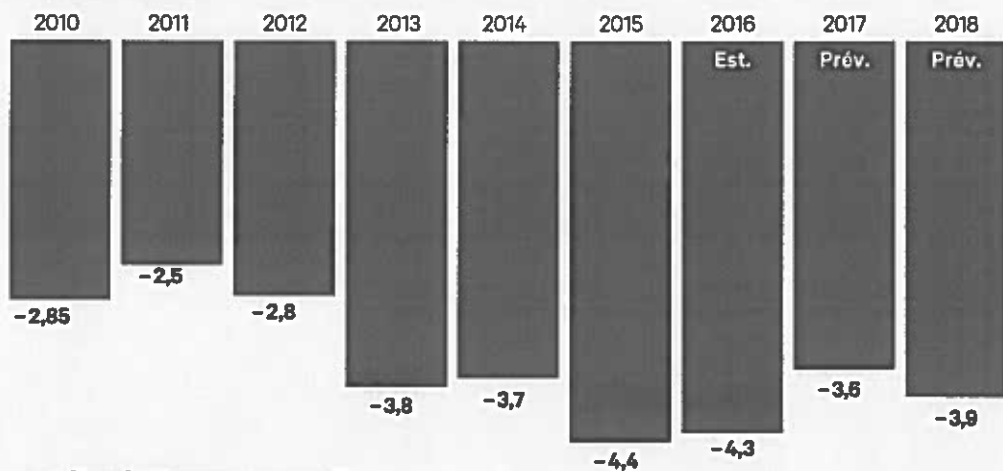
Les discussions ont avancé de façon accélérée mardi. Après une troisième version de son projet d'accord transmise lundi dans la soirée aux syndicats, le patronat a fait de nouvelles propositions en séance, formalisées en milieu d'après-midi dans un nouveau texte comportant des modifications significatives. Il a abandonné le projet de modifier le calcul de la durée minimale de cotisation pour pouvoir être indemnisé par l'assurance-chômage. Il a aussi proposé de réduire le différé d'indemnisation institué en 2013, pénalisant particulièrement les cadres, ce qui avait conduit la CGC à refuser de signer l'accord alors. Il a également adouci sa position sur le régime d'indemnisation des seniors, acceptant notamment de ne relever qu'à 55 ans l'âge de déclenchement du passage de deux à trois ans de la durée maximale d'indemnisation, cette durée pouvant être atteinte dès 53 ans en cas de formation pendant 6 mois. Un sujet sur lequel FO était particulièrement vigilant.

Modifications significatives

La perspective d'une augmentation de la cotisation employeur à l'assurance-chômage, proposée à 0,03 % lundi soir et relevée à 0,05 % dans la journée de mardi, pendant trois ans a aussi contribué à réduire la tension. Le patronat avait réussi avec cette mesure à déplacer le point de blocage des discussions. Exit l'exigence syndicale de bonus-malus sur les CDD. Le dernier point de blocage

Le déficit de l'assurance-chômage...

En milliards d'euros



... et l'endettement cumulé

En milliards d'euros



• LES ÉCHOS • / SOURCE : UNÉDIC

a porté sur la survivance ou non de la surcotisation sur les contrats de moins de 3 mois décidée en 2013. Au final, elle survivra pendant 18 mois pour les seuls CDD d'usage. Ce que demandait la CFDT. Il sera demandé aux branches de négocier sur les contrats courts et patronat et syndicats au niveau interprofessionnel seront juges du résultat. Au total, le projet final d'accord prévoit près de 900 millions d'économies sur les prestations auxquelles il faut ajouter les 270 millions d'euros de hausse générale de cotisation.

A l'issue de la négociation, qui s'est achevée un peu avant 22 heures, Alexandre Saubot s'est félicité que les partenaires sociaux aient « su prendre leurs responsabilités en faisant preuve de courage et de responsabilité ». Il faut dire que l'accord devrait être signé avec quatre syndicats sur cinq. Seule la CGT, dont le

« Nous nous réjouissons que le dialogue social ait montré son efficacité »

ALEXANDRE SAUBOT
Medef

négociateur, Denis Gravouil, a dénoncé un « accord sexiste, anti-travailleurs pauvres, seniors et jeunes », n'en sera pas. « C'est un accord équilibré en termes d'efforts et porteur de sens car il rajoute de l'équité dans les règles », a souligné la cédétiste Véronique Descacq. « Les dernières avancées faites par le patronat ce soir tendent vers un équilibre de l'accord », a noté Michel Beaugas, de Force ouvrière. « On a pu remettre de l'équité dans le système, notamment avec la réduction de la durée du différé », a estimé Jean-François Foucard de la CGC tandis que Eric Courpotin de la CFTC a expliqué qu'« on a évité la casse ». « On envoie un message assez fort au gouvernement », a ajouté le syndicaliste.



Lire l'éditorial de
Jean-François Péresse
Page 11

Les points clefs d'une discussion ardue

La difficulté à aboutir à un accord sur la refonte de l'assurance-chômage, mardi, s'expliquait par le grand nombre de sujets à l'agenda des négociateurs.

C'est peu dire que mardi, le texte servant de base aux discussions entre partenaires sociaux a bougé, preuve, s'il en était besoin, de la volonté de part et d'autre d'aboutir. Des évolutions ont été actées sur tous les points clefs de la négociation. Etat des lieux des évolutions du régime d'assurance-chômage qui s'annoncent.

● HAUSSE DE LA COTISATION EMPLOYEUR

Après avoir proposé une hausse de 0,03 %, le patronat a, mardi, relevé sa proposition à 0,05 %. Un niveau correspondant à la baisse de la cotisation AGS (déjà actée) qui garantit le paiement des salaires pour les entreprises qui mettent la clef sous la porte. Cette augmentation est sur les trois ans de durée de l'accord mais pourra être annulée avant par une décision des partenaires sociaux en fonction des négociations de branche sur les contrats courts. Cette hausse rapportera près de 270 millions d'euros

en année pleine.

● RÉDUCTION DE LA DURÉE D'INDEMNISATION DES SENIORS

Jusqu'à présent, s'inscrire à Pôle emploi à 50 ans ou plus donne droit à trois ans d'indemnisation maximum, contre deux pour les autres. Cet âge plancher va être relevé à 55 ans. A 53 ans, le droit à indemnisation sera porté à 30 mois plus jusqu'à 6 mois en cas de formation. Economie : 400 millions d'euros.

La hausse de cotisation correspond à la baisse déjà actée pour les impayés de salaires des entreprises en faillite.

● UNIFORMISATION DES DROITS À INDEMNISATION

Dans le système actuel, à salaire égal et pour une même durée travaillée, une succession de CDD courts donne droit à une allocation plus élevée qu'un seul contrat long. Ce qui incite à la multiplication des contrats courts et coûte cher

à l'Unédic. Il est question de modifier le mode de calcul pour uniformiser les droits acquis dans l'un et l'autre cas. Au total, l'économie attendue de cette mesure est de 450 millions d'euros.

● DIFFÉRÉ D'INDEMNISATION RACCOURCI

L'accord de 2014 sur l'assurance-chômage a considérablement augmenté le différé d'indemnisation des salariés qui s'inscrivent à Pôle emploi après un licenciement ou une rupture conventionnelle en touchant une indemnité supérieure au minimum légal. Aujourd'hui, ce différé peut atteindre jusqu'à 180 jours. Certains demandeurs d'emploi attendent donc six mois avant de toucher leur première allocation chômage. Dans l'après-midi de mardi, le patronat a proposé de réduire ce délai à 150 jours.

● CONTRATS COURTS

Le sujet n'est pas que de principe. Les contrats courts « coûtent » entre 9 et 10 milliards d'euros par an, soit la différence entre les allocations versées aux chômeurs en fin de CDD ou de mission d'intérim et les cotisations perçues sur ces contrats. C'était le point de la négocia-

tion le moins stabilisé en début de soirée. Mais il était acté qu'il n'y aurait pas de renforcement du mécanisme de bonus-malus. Le point qui avait fait capoter la négociation en juin 2016. La question de la survie de sa version allégée, intégrée lors de la négociation de 2013, était même sur la table. Seule restera, pendant 18 mois, la surtaxation des CDD. L'instauration d'une obligation pour les branches de négocier a été introduite dans la discussion. Les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel évalueront leurs résultats et pourront le cas échéant décider de revenir sur la hausse générale de cotisation. — *L. de. C*

Un succès bienvenu du paritarisme

Par Jean-François Péresse

Et à la fin, ce sont toujours les entreprises qui paient... La dernière réunion de négociation entre les partenaires sociaux sur la réforme du régime d'assurance-chômage n'avait pas encore abouti, tard hier soir, que, déjà, pointait dans les rangs patronaux une critique légitime. Mais pourquoi diable un compromis avec les syndicats doit-il toujours comporter une hausse substantielle de prélèvements ? Nul doute que, quand il a rouvert la négociation voici quelques semaines, le Medef pensait pouvoir échapper à cette fatalité. Mais si l'on sait où commence une négociation, on ne sait jamais où elle finit, et c'est ce qui doit inviter à ne pas trop donner de leçons a posteriori. Surtout que cette fois il en va différemment des négociations précédentes. C'est, en effet, un investissement payant qu'a fait le négociateur patronal, Alexandre Saubot, en s'engageant sur une hausse minimale de la cotisation employeur. Non seulement c'est un jeu à somme nulle, puisque cette hausse est compensée par la baisse de la contribution à l'AGS, le régime spécial d'indemnités pour les salariés des entreprises en difficulté, mais surtout cette proposition a eu le mérite de désamorcer l'obsession syndicale d'une surtaxation des contrats courts. Elle a aussi relancé un processus, longtemps bloqué, de recherche d'économies, en l'occurrence sur la durée d'indemnisation des seniors au chômage. Avec près de 1 milliard d'euros d'économies, les syndicats réformistes et le patronat ont su montrer qu'ils méritaient de conserver la gestion de l'assurance-chômage, au moment où celle-ci est convoitée par Emmanuel Macron comme par François Fillon. Le résultat n'est peut-être pas historique, mais il est mieux que symbolique. Car, sur le terrain des économies, la balle est dans le camp des candidats. Réformer l'assurance-chômage : il y a maintenant les politiques qui en parlent – pour promettre, surtout, plus de dépenses. Et ceux qui le font : les partenaires sociaux. Singulier retournement de situation.



Lire nos Informations
Page 2



CHRONIQUE

PAR MICHEL NOBLECOURT

La CFDT craint pour le « dialogue social »

Quand Laurent Berger répète que la CFDT n'a « pas de candidat » à l'élection présidentielle, il ne pratique pas la langue de bois : depuis trente ans, les syndicats s'abstiennent de donner une consigne sur le choix du locataire de l'Élysée. Sauf chez certains, quand il s'agit de barrer la route au Front national.

D'une campagne à l'autre, des convergences apparaissent entre le programme de tel ou tel candidat et les syndicats. En 2012, contrairement à la CGT, la CFDT n'avait pas appelé à voter pour François Hollande – ce qu'avait fait une large majorité de ses adhérents –, mais elle s'était reconnue dans le projet du candidat socialiste. Ce dernier voulait redonner ses lettres de noblesse à la démocratie sociale et chantait les louanges du syndicalisme quand Nicolas Sarkozy le décriait. Cette petite musique sonnait agréablement aux oreilles de la CFDT.

Rien de tel en 2017. Le candidat du PS, Benoît Hamon, est un ancien frondeur qui a dénigré tout ce que la CFDT a soutenu durant le quinquennat, depuis l'accord de 2013 sur l'emploi – transformé en loi conformément aux

règles de la démocratie sociale – jusqu'au pacte de responsabilité, et surtout à la loi El Khomri, qu'il veut abroger. Jean-Luc Mélenchon est sur la même ligne. Quant à François Fillon, son intention de supprimer 500 000 postes de fonctionnaires et de mettre à bas le totem des 35 heures est un « casus belli » pour le syndicat.

Rebrousse-poil

Benoît Hamon et François Fillon ont été auditionnés par la CFDT le 16 mars, de même qu'Emmanuel Macron à travers une interview-vidéo. En théorie, le candidat d'En marche ! ne manque pas d'atouts pour séduire la centrale. Il incarne le renouvellement, se veut « progressiste » et profite de la faible empathie pour M. Hamon. Nombre de cédétistes sont aussi tentés par un « vote utile » pour éviter un second tour Fillon-Le Pen. Sauf que l'ancien ministre de l'économie prend la CFDT à rebrousse-poil sur ses fondamentaux.

Pour Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, le syndicalisme « est porteur de l'intérêt général ». Que nenni, répond M. Macron. « L'intérêt général,

a-t-il expliqué le 16 mars, c'est le législateur. Quand on demande aux syndicats de le porter, on les décale car ce n'est pas leur mission. On ne peut pas demander à un syndicat de définir les frontières de la réforme. » Sa « République contractuelle » est aux antipodes de la démocratie sociale : l'État décide – notamment sur la « gestion des grands risques », ce qui l'amène à nationaliser le régime paritaire d'assurance-chômage –, et les syndicats négocient dans les entreprises et dans les branches. La négociation interprofessionnelle disparaît. Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, y voit un « danger d'abandon de la République sociale ».

Dans le questionnaire qu'elle a adressé, comme la CFTC et la CFE-CGC, aux principaux candidats, la CFDT s'alarme de voir des candidats « remettre en cause la place du dialogue social », et affirme que « la nécessaire construction d'un "contrat social" nécessite du temps et des lieux de débat et de concertation ». « Tout ne peut pas être géré "d'en haut" par la loi », assène-t-elle. Non seulement la CFDT n'a pas de champion mais elle est dans le brouillard. Déboussolée. ■

3.500 DEMANDEURS D'EMPLOI DE MOINS EN FEVRIER (-0,1%)

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



Le nombre des demandeurs d'emploi (catégorie A) a diminué de 3.500 en février, soit un très léger recul de 0,1%.

Voilà une nouvelle encourageante... qui ne pourra être récupérée par aucun des candidats à la présidentielle, puisqu'aucun ne défend les couleurs de François Hollande. Au mois de février, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie "A", c'est-à-dire sans aucune activité, a diminué de 3.500 par rapport au mois de janvier, soit une très légère baisse de 0,1 %.

115.000 DEMANDEURS D'EMPLOI (CATÉGORIE "A") EN MOINS SUR 12 MOIS

En janvier, Pôle emploi avait connu une quasi stagnation (+800, +0,0%) de ses inscrits en catégorie "A". Les deux premiers mois de l'année sont donc globalement positifs sur le front du chômage. Sur les trois derniers mois, le nombre d'inscrits augmente cependant de 6.500 (+0,2 %) en raison de la hausse constatée au mois de décembre mais, sur les 12 derniers mois, on enregistre une baisse de près de 115.000 demandeurs d'emploi sans activité (-3,2 %). A la fin février, ils sont exactement 3.464.400 en France métropolitaine et 3.721.400 en incluant les DOM.

Signe encourageant, la baisse du mois de février concerne toutes les classes d'âge, y compris les personnes de 50 ans et plus. C'est également le cas pour les jeunes : le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi en catégorie "A" est désormais inférieur de près de 5 % à son niveau de mai 2012.

LE NOMBRE DES CHÔMEUR EXERÇANT UNE ACTIVITÉ RÉDUITE AUGMENTE

En revanche, si l'on se concentre sur les trois catégories "A, B et C", c'est-à-dire si l'on tient compte des demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite, le nombre des inscrits a augmenté de 0,5% sur un mois. Ils sont maintenant 5.515.200 en France métropolitaine et 5.817.600 en incluant les DOM. Sur un an, la hausse se limite à 1%.

Pour les mois à venir, cette inversion de la courbe du chômage devrait se poursuivre - sans doute pas linéairement mais en tendance - si l'on se réfère aux prévisions de l'Insee en matière de créations d'emplois, en effet, 81.000 créations nettes d'emplois salariés sont attendues dans le secteur marchand au premier semestre.

Après un mieux en 2016, le chômage fait du surplace

- Le nombre de chômeurs de catégorie A a diminué de 3.500 en février.
- Mais sur les trois derniers mois, il a augmenté de 6.500.

EMPLOI

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Jusqu'au bout, François Hollande aura couru derrière ses promesses sur le front du chômage. Il aurait pu espérer que l'inversion de la courbe promise pour le début de son quinquennat s'affirme au moins dans les derniers mois avant son départ. Mais ce n'est pas ce que disent les chiffres publiés vendredi par le ministère du Travail, les derniers avant le premier tour de l'élection présidentielle.

En février, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé (catégorie A) a à peine diminué. Avec 3.500 demandeurs d'emploi de moins (-0,1 %), il est revenu à 3.464.400 en métropole, après avoir stagné en janvier (+800). Sur la France entière, ce chiffre atteint 3.721.400. Tout au plus peut-on donc parler d'une stabilisation après l'augmentation de décembre (+9.200) qui aboutit à ce que, sur trois mois, l'orientation reste à la hausse (+6.500, +0,2 %).

La tendance reste cependant nettement positive sur un an. Le ministère du Travail ne se prive pas de le souligner dans son communiqué : « sur les douze derniers mois, on enregistre une baisse de près de 115.000 demandeurs d'emploi sans activité (-3,2 %) ». En outre, pas une classe d'âge n'a subi en

février d'augmentation. A l'heure du bilan, le ministère souligne même que « le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi en catégorie A est désormais inférieur de près de 5 % à son niveau de mai 2012 ». Au global, cependant, les effectifs de chômeurs sans activité auront augmenté de près de 550.000, soit +18,5 %, depuis le début du quinquennat.

Si l'on intègre les chômeurs ayant travaillé dans le mois mais disponibles immédiatement (catégories B et C), la tendance reste à la hausse avec 41.500 personnes de plus en février (+2,1 %) après quelque 25.000 en janvier. Catégories A, B et C confondues, le seuil des 5,5 millions de chômeurs a été allégrement franchi en métropole, à 5.515.200 (5.817.600 en France entière). Mais il doit être relativisé car l'essentiel de la progression concerne des chômeurs qui ont travaillé plus d'un mi-temps, et certains même à temps plein.

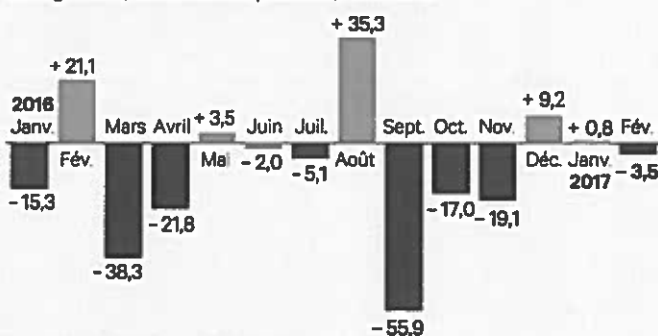
Vers une hausse en 2017

Les chiffres de février n'auront pas seulement déçu le chef de l'Etat en partance, ils devraient inquiéter les candidats à sa succession. Car l'inversion de la courbe reste un objectif et toujours pas une réalité. Ils ne sont pas de nature à alléger la pression sur la négociation sur l'assurance-chômage, dont la dernière séance doit se tenir ce mardi et qui bute principalement sur les seniors et les contrats courts.

Selon les dernières prévisions de l'Unédic (« Les Echos » du 1^{er} mars), le nombre de demandeurs d'emploi sans activité progresserait de 47.000 en 2017 alors qu'il a baissé de 107.400 l'année dernière, après huit ans consécutifs de hausse. Les tendances sont les mêmes pour les chômeurs de catégorie B ou C. Le taux de chômage au sens du BIT serait, lui, stable à 9,8 %. ■

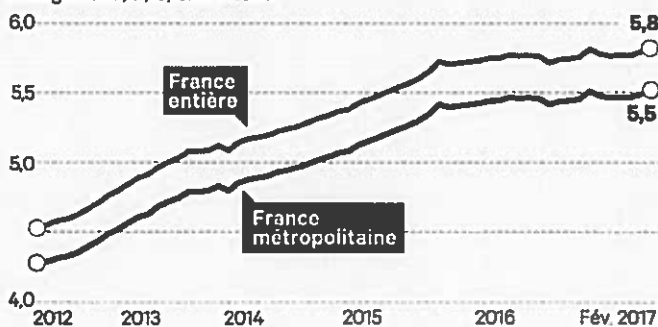
Variation mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi

Catégorie A*, France métropolitaine, en milliers



La courbe du chômage

Catégorie A*, B, C, en millions



• LES ÉCHOS • / SOURCE : DARES

5,5

MILLIONS

C'est le seuil franchi en février en métropole par le nombre de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles (catégories A, B et C).

Les bienfaits du contrat de sécurisation professionnelle

Les bénéficiaires de ce dispositif ont plus de chances d'avoir un emploi que les autres chômeurs 18 mois après leur inscription à Pôle emploi, montre une étude.

Cela fait plus de dix ans maintenant que les licenciés économiques d'entreprises de moins de 1.000 salariés bénéficient, s'ils le souhaitent, avec le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), d'un suivi renforcé et d'un accès facilité à la formation pendant leurs premiers mois de chômage. Ce n'est pas forcément un gage de retour rapide à l'emploi, car former prend du temps. Mais cela favorise la reprise d'emplois durables, montre une étude menée conjointement par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail et par l'Unédic.

Pour mesurer l'efficacité du CSP, ces deux organismes ont comparé le devenir des salariés qui sont entrés dans ce dispositif en avril ou mai 2014 avec celui des licenciés économiques ayant choisi de ne pas y adhérer, ainsi que des licenciés pour motif personnel et des signataires de rupture conventionnelle arrivés au même moment. Le CSP n'accélère pas le retour à l'emploi. Au contraire, même. En moyenne, ses bénéficiaires accèdent pour la première fois à un emploi 10 mois après leur inscription à Pôle emploi, contre 8 mois pour les autres demandeurs d'emploi interrogés. Cela s'explique, notamment,

par le fait que les bénéficiaires d'un CSP ont moins d'appétence que les autres pour la création d'entreprise. Mais c'est surtout le recours à la formation qui explique ce décalage.

Mais après 18 mois, toutes choses égales par ailleurs, les bénéficiaires de CSP ont 1,3 fois plus de chances d'être en emploi et 1,4 fois plus de chances d'être en emploi salarié que tous les autres demandeurs d'emploi interrogés. Les demandeurs d'emploi passés par un CSP ont aussi 1,3 fois plus de chances d'être en emploi

Pour retrouver un emploi, les bénéficiaires d'un CSP sont souvent prêts à des concessions.

durable, c'est-à-dire un CDI ou un contrat de 6 mois au moins, souligne l'étude. Pour ce faire, huit sur dix ont cependant dû faire des concessions, que ce soit un déclassement ou une baisse de salaire. C'est plus que les autres chômeurs. L'importance du phénomène mérite d'être soulignée, alors que la question du contrôle des chômeurs revient dans le débat public à l'occasion de l'élection présidentielle : les chômeurs sont massivement prêts à faire des sacrifices pour retrouver un emploi, a fortiori s'il est durable. — *L. de C.*



L'intégralité de l'article sur lesechos.fr

L'impact des lois travail et croissance

Les lois El Khomri et Macron introduisent plusieurs nouveautés dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Emmanuel Macron, Ex-Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

Promulguée le 9 août dernier, la loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (ou loi El Khomri) instaure « l'emploi accompagné ». Doté d'un budget de 5 millions d'euros, ce dispositif prévoit un suivi médico-social pour les personnes qui le nécessitent et un soutien aux employeurs. La loi octroie par ailleurs le compte personnel d'activité (CPA) et son compte personnel de formation (CPF) aux travailleurs handicapés du secteur protégé. Elle demande aux entreprises d'assurer l'accessibilité numérique de leurs postes de travail. Une nouvelle mission est confiée aux CHSCT qui doivent contribuer à l'adaptation des postes de travail afin de faciliter l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. La loi travail renforce les mesures préventives de l'inaptitude, mais, tout en maintenant l'obligation de reclassement, simplifie la rupture du contrat pour inaptitude. Enfin, elle élargit au maintien dans l'emploi les missions des organismes de placement spécialisés à compter du 1^{er} janvier 2018.

La loi travail a également pris en compte la situation des actifs aidants : tout salarié a droit à un congé rémunéré supplémentaire d'au moins deux jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant. Une convention ou un accord collectif d'entreprise, une convention ou un accord de branche déterminent sa durée. Elle met en place une dérogation à l'interdiction de prendre plus de 24 jours ouvrables

de congés payés d'affilée et rend le travail de nuit non obligatoire pour les aidants.

Depuis un décret paru le 28 janvier 2016, faisant suite à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite aussi loi Macron), de nouvelles dispositions permettent aux entreprises assujetties de satisfaire à leur obligation d'emploi des travailleurs handicapés, qui s'ajoutent à celles déjà en place : le recours à des travailleurs indépendants handicapés (TIH), l'intégration pendant au moins un mois de personnes handicapées pour des mises en situation professionnelle (PMSMP) et l'accueil de collégiens ou lycéens lors d'un stage d'observation d'au moins 35 heures.

De nouvelles dispositions pour satisfaire à l'obligation d'emploi

La première mesure a été défendue par l'Union professionnelle des travailleurs handicapés indépendants (Upthi). Après deux ans d'un lobbying intense, elle a participé à l'élaboration du décret auprès de Céline Jaeggy-Roulmann, conseillère en politiques de l'emploi, et de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées.

À noter que, depuis le 1^{er} mars dernier, les dépenses relatives aux démarches des entreprises qui précèdent l'ouverture d'une négociation collective en vue de la conclusion d'un accord pour l'emploi des personnes handicapées sont déductibles de leur contribution (décret n° 2016-1192 du 1^{er} septembre 2016).

Attachés parlementaires : Myriam El Khomri tape du poing sur la table

EXCLUSIF En pleine polémique sur les ex-assistants parlementaires de François Fillon et Bruno Le Roux, la ministre du Travail demande aux Assemblées de doter enfin leurs collaborateurs d'un vrai statut.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE GASTÉ

LES ATTACHÉS parlementaires vont-ils enfin devenir des salariés comme les autres ? Depuis des années, ils interpellent députés et sénateurs. Récemment on les a vus manifester pour réclamer un statut et dénoncer l'opacité qui entoure leur profession en scandant : « Nous ne sommes pas des Penelope. » La ministre du Travail, Myriam El Khomri, nous annonce qu'elle a adressé hier un courrier dans ce sens aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Aujourd'hui, à l'Assemblée, 2 018 petites mains, le plus souvent surdiplômées, appelées « attachés, conseillers ou collaborateurs parlementaires », vivent dans un véritable Far West réglementaire. Dans l'ombre, le petit personnel du Palais-Bourbon dépend du bon vouloir des employeurs députés. Ils assistent de nuit comme de jour nos 577 élus en circonscription et à Paris, qui s'offrent leurs services (à 5 collaborateurs par député ou sénateurs) pour un salaire moyen de 2000 à 2500 € net par mois grâce à l'enveloppe

mensuelle de 9 500 € versée par l'Assemblée. « Certaines règles du Code du travail ne seraient parfois pas appliquées, ou le seraient mal », révélait en 2015 un rapport rédigé par deux avocats spécialisés dans le droit social, Gilles Bélier et Aurélie Cormier Legoff.

Le 24 novembre, une première avancée a été faite. Un accord entre les syndicats et les représentants de l'Assemblée prévoit une prime de précarité, l'application d'un forfait jour et la prise en charge des salaires en cas de maladie... mais sans obligation pour les députés de s'y conformer. C'est pourquoi Myriam El Khomri demande aujourd'hui la création d'un vrai statut pour les collaborateurs parlementaires. Elle s'explique. Vous avez écrit aujourd'hui au président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, et au président du Sénat, Gérard Larcher, pour demander l'instauration d'un vrai statut d'assistant parlementaire.

Pourquoi maintenant ?
MYRIAM EL KHOMRI. 95 % des salariés sont couverts par une convention collective. Il n'est pas normal que les collaborateurs des parlementaires soient encore dans un vide conventionnel. On ne peut pas laisser croire que ce sont des emplois fictifs ou très bien payés. Il est temps de clarifier les choses et de mieux garantir les droits des attachés parlementaires. Et si Claude Bartolone refuse d'agir ?

Un premier accord collectif a été signé en novembre entre les syndicats et l'association des députés em-



Myriam El Khomri réclame l'établissement d'une convention collective pour définir clairement les missions et les salaires des attachés parlementaires.

ployeurs, qui jette les bases d'un début de statut. Mais il ne s'applique qu'aux collaborateurs dont le député est adhérent à l'association. Je n'ai évidemment pas à imposer quoi que ce soit : il y a séparation des pouvoirs législatif et exécutif. Mais, en tant que ministre du Travail, je souhaite qu'il y ait enfin une convention collective pour définir clairement les missions,

les modalités salariales, le temps de travail, etc. L'image des collaborateurs parlementaires est dégradée dans notre pays. Il faut donc une sortie par le haut avec un cadre identique pour tous les collaborateurs, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat. D'où vient cette réticence des parlementaires ?

Les députés et les sénateurs sont directement les employeurs des collaborateurs parlementaires ; ce sont eux qui fixent leurs missions. Depuis plus de trente ans, les choses se passent ainsi. Mais je rappelle qu'ils sont

LE DROIT DU TRAVAIL NE DOIT PAS S'ARRÊTER AUX PORTES DU PARLEMENT

des salariés comme les autres. On ne peut pas être hors convention ! Le droit du travail ne doit pas s'arrêter aux portes du Parlement. Il y a aujourd'hui une forme de maturité à aller vers ce cadre là.

On ne vous a entendue, ni sur la démission de Bruno Le Roux ni sur l'affaire Fillon... Bruno Le Roux a eu une exigence de responsabilité. Je trouve assez marquant le décalage entre la rapidité de la décision de Bruno Le Roux de donner sa démission et le comportement de François Fillon, en désaccord avec ses propres engagements et une éthique politique. Bien évidemment, la présomption d'innocence existe et je ne préjuge de rien.

Faut-il interdire aux parlementaires d'employer un membre de leur famille ? Les faits montrent que si cette pratique n'est pas illégale, elle choque nos concitoyens et ne correspond pas à ce qu'exige une démarche politique moderne et transparente. Même s'il ne s'agit pas de mon domaine strict de compétence, je doute qu'une telle façon de faire puisse raisonnablement perdurer.

2018

collaborateurs parlementaires assistent les 577 élus de l'Assemblée nationale, pour un revenu net mensuel oscillant entre 2000 € et 2500 €.

Politique & Citoyenneté

|||||

Assistants parlementaires El Khomri se prononce pour une convention collective

La ministre du travail Myriam El Khomri a écrit au président de l'Assemblée, Claude Bartolone, et à celui du Sénat, Gérard Larcher, afin que soit défini un statut encadrant la profession d'assistant parlementaire. Chantre de l'inversion de la hiérarchie des normes, de la facilitation des licenciements économiques et du nivellement par le bas de la négociation en entreprise, la ministre s'est tout de même émue de « l'image dégradée » des collaborateurs parlementaires à la suite des affaires Fillon et Le Roux. Dénonçant le « vide conventionnel » dans lequel les attachés évoluent, elle souhaite que soient définis leurs « missions, modalités salariales, temps de travail » à travers une « véritable convention collective ». Celle-ci vaudrait aussi bien pour l'Assemblée que pour le Sénat, où plus de 2000 assistants sont directement salariés par les parlementaires et rémunérés en moyenne entre 2000 et 2500 euros net. •

LCL : LE SYNDICAT FO LANCE UNE ALERTE SUR LA SANTÉ DES SALARIÉS

LATRIBUNE.FR



FO constate notamment un taux de démission multiplié par deux en deux ans, une hausse des licenciements de plus de 100% et une pression commerciale permanente. La direction tempère, arguant qu'il "faut remettre ces chiffres en regard d'une entreprise de 20.000 salariés".

Le syndicat Force ouvrière de LCL a interpellé lundi la direction sur la situation sociale au sein de l'établissement bancaire, dans une "alerte sur la santé des salariés" consultée par l'AFP. Le "projet de bilan social 2016" contient des données "alarmantes" qui "ne font que confirmer" les enquêtes internes et les témoignages "de salariés en détresse et en souffrance", écrit FO dans une lettre ouverte à la direction.

Lire aussi : LCL va supprimer de 750 à 850 postes (sans départ contraint)

Le syndicat relève, parmi le personnel en CDI, un "taux de démission multiplié par 2 en deux ans" (502 contre 288 en 2014) et, sur la même période, une hausse des licenciements (141 contre 68, soit +107%) et des départs pendant la période d'essai (208 contre 80 en 2014, +160%). Sur un an, ces indicateurs sont aussi en hausse mais dans une moindre proportion, selon le projet de bilan social 2016 consulté par l'AFP. En revanche, le nombre de ruptures conventionnelles est stable sur un an (38) et en baisse (50) par rapport à 2014.

LE MANQUE D'EFFECTIFS MIS EN AVANT

"Il faut mettre ces chiffres en regard d'une entreprise de 20.000 salariés", a répondu à l'AFP un porte-parole de LCL (filiale de Crédit Agricole SA), en soulignant que le secteur bancaire était soumis à "un *turn-over plus important*" en raison des difficultés de recrutement. Les départs pendant la période d'essai, en "grande majorité" à l'initiative de la direction, sont "mécaniquement" plus nombreux car les recrutements ont "considérablement augmenté" en deux ans, a-t-il poursuivi.

Pour FO, le mal-être provient d'un "manque criant d'effectifs" et d'une "non-reconnaissance persistante" du travail accompli, auxquels s'ajoutent, entre autres, "la multiplication de réunions chronophages, la 'pollution' par les nouvelles technologies (...)" ou encore "une pression commerciale permanente". Les chiffres ne sont "que le reflet visible et quantifiable du climat social ambiant" à LCL, marqué récemment par "plusieurs suicides et tentatives de suicide", écrit le deuxième syndicat du groupe.

Ce n'est "pas honnête de faire un amalgame sur des situations personnelles" dramatiques, a rétorqué le porte-parole de LCL. Selon lui, l'entreprise fait en sorte que les conditions de travail "soient les meilleures" possibles.

(Avec AFP)

LA POSTE VA LANCER UN SERVICE D'AIDE A LA DECLARATION DE REVENUS EN LIGNE

HUGO BAUDINO



Le temps où La Poste se contentait de livrer le courrier est désormais bien révolu. En effet, le groupe ne cesse de diversifier ses activités et la prochaine nouveauté passera par une aide aux contribuables...

Dès 2019, vous ne pourrez plus y couper. En effet, dans deux ans, la déclaration de revenus devra se faire obligatoirement en ligne, dès lors que l'administration fiscale considère que vous êtes en mesure de le faire. Cette obligation a déjà été instaurée depuis l'an dernier pour les contribuables déclarant au moins 40.000 euros de revenus (ce seuil tombe à 28.000 euros pour 2017). Cette obligation nouvelle a donc donné l'idée à La Poste de proposer un service d'aide à la déclaration de revenus, comme l'a annoncé son président Philippe Val.

Les contribuables ayant du mal à se familiariser avec ce nouvel impératif de télédéclaration pourront donc se rendre dans leur bureau de poste habituel afin de se faire aider. Ce service, payant, pourrait être proposé dès 2018.

"C'est l'avenir de La Poste qui se dessine à travers ces nouveaux services de proximité", a déclaré Philippe Val à Europe 1.

Confronté à une baisse continue (5 à 6% par an) de son activité historique de distribution de courriers depuis plusieurs années, La Poste cherche donc toujours à se diversifier, après être allé chercher du côté de la banque ou de la téléphonie mobile.

UNE GRANDE MUTATION NUMÉRIQUE POUR LE GROUPE

La Banque Postale se lance d'ailleurs dans un grand plan de soutien aux exclus du numérique, visant à leur faciliter l'accès aux services bancaires.

"Nous souhaitons répondre aux difficultés rencontrées par certains de nos clients dans l'usage des services numériques. Exclusion numérique et précarité bancaire vont souvent de pair", a expliqué à l'AFP Rémy Weber, président du directoire de la Banque Postale.

Afin d'établir ce plan, la filiale du Groupe La Poste s'est associée avec plusieurs acteurs sociaux. Parmi eux, on retrouve, *Wetechcare*, une association créée par Emmaüs Connect afin d'aider les plus démunis à avoir accès aux outils du numérique. La groupe La Poste s'oriente donc vers une profonde transition numérique, toujours dans l'optique d'améliorer son service au plus grand nombre.

Lire aussi : La Banque Postale repousse et peaufine son offre mobile

(avec AFP)

>> VIDEO Voir aussi l'interview de Rémy Weber lors de CITIES 4 LIFE (Nov. 2017)



<https://www.youtube.com/embed/VBnyeZfJ32o?rel=0&controls=0&showinfo=0?ecver=1>

Présidentielle : les jeunes angoissés par les mutations du travail

NUMÉRIQUE //

Un colloque intitulé « Et le travail demain ? » destiné à alimenter le débat d'idées des présidentiables, s'est intéressé au regard des jeunes sur le travail, méfiants face aux évolutions technologiques.

A un mois de la présidentielle, plusieurs acteurs du monde du travail (Edenred, Alpha, ProwebCE, Salons CE, Cap, ANDRH) se sont intéressés au vécu des salariés. Intitulé « Et le travail demain ? », le colloque organisé jeudi à Paris nourrissait une ambition : alimenter les programmes des candidats à la présidentielle qui parlent abondamment d'emploi, mais rarement de conditions de travail.

Dévoilées lors du colloque, les conclusions du sondage sur les Français et le travail rejoignent celles de l'enquête conduite par la CFDT : les Français, quel que soit leur âge, aiment leur métier. « Plus que les autres, notamment les Anglo-Saxons, ils ont un rapport affectif au travail avant d'être utilitaire. Celui-ci représente l'identité des individus et leur lien social avec les autres », décrit Marc Kogon, directeur de Sondages CE. L'une des rares différences intergénérationnelles réside dans la perception de l'entrepreneuriat. Les 16 à 21 ans perçoivent positivement le développement des nouvelles formes de travail (free-lance, auto-entrepreneur...), qui participent à la lutte contre le chômage. Mais paradoxalement, ils se disent plus réfractaires à la mutation numérique, soucieux des potentielles destructions d'emplois. Une inquiétude relativisée par les experts de la table ronde : « *Le numéri-*

que va certes influencer la physionomie des emplois, mais ses gains de productivité restent faibles pour l'instant », a argumenté François Hommeril, président confédéral de la CFE-CGC. « Les craintes face aux évolutions technologiques ont toujours été démenties par l'histoire. Dans les années 1950, la moitié des emplois étaient agricoles, et pourtant tous se sont déversés sur d'autres activités, à l'image des 20.000 porteurs d'eau que comptait Paris jadis », a poursuivi l'économiste Gilbert Cette.

Un travail trop « chronophage »

Les jeunes se montrent encore plus mitigés face à l'économie collaborative : vue comme une opportunité de libre organisation, elle est perçue négativement du point de vue des garanties collectives (protection sociale, droit du travail). En toile de fond, les nouvelles générations redoutent la disparition de l'emploi salarié et

la prolétarisation des indépendants. « Les changements en cours appellent à la vigilance, mais les chiffres actuels démontrent que l'emploi salarié se maintient dans 31 des 34 pays de l'OCDE. Quant aux problèmes d'accès à l'emploi, récurrents en France depuis des décennies, ils préexistaient au numérique », relativise encore Gilbert Cette. Sur le cas spécifique des indépendants, l'économiste souligne que le statut a permis « de créer 40.000 emplois de chauffeur et à des diplômés qualifiés de développer des prestations de conseil lucratives ». Parmi les autres craintes exprimées par les jeunes, les mobilités « non sécurisées » et l'implication croissante au travail de plus en plus « chronophage ». Des angoisses que les dirigeants ont cueilli à froid : « L'entreprise n'est sans doute pas adaptée aux attentes de cette génération, hédoniste, demandeuse de formats courts », a reconnu Cyril Zimmermann, président de HiMedia Group. « Organisée pour donner un travail, son rôle toutefois n'est pas de fournir continuellement des projets clés en main », a-t-il conclu, agacé par l'aversion au risque des jeunes. — M.-S. R.

Polémique autour de l'avenir des mutuelles étudiantes

En marche ! a proposé leur rattachement au régime général

Promesses " *démagogiques* ", " *hors sol* ", " *injure faite à soixante ans au service des étudiants* ", Ahmed Hegazy, président d'Emevia, réseau national des mutuelles étudiantes régionales, ne mâche pas ses mots, lundi 27 mars, pour qualifier le projet de réforme de la sécurité sociale étudiante présenté par Emmanuel Macron.

Par la voix de l'un de ses soutiens, le député écologiste François de Rugy, le candidat d'En marche ! a pris l'engagement " *que les étudiants ne soient pas soumis aux aléas de gestion des mutuelles* ", lors du congrès du syndicat étudiant, la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), samedi 25 mars. Pour cela, il prône le transfert du système de sécurité sociale obligatoire étudiant au régime général de la " *Sécu* ", et non plus aux mutuelles étudiantes.

Depuis plusieurs années, les défaillances de gestion de ce régime spécifique destiné aux 2,5 millions d'étudiants sont régulièrement dénoncées. Plusieurs rapports de la Cour des comptes, d'UFC-Que choisir ou encore du Défenseur des droits ont soulevé de nombreux dysfonctionnements : retards dans l'affiliation et dans l'obtention d'une carte Vitale, délais de remboursement pouvant aller jusqu'à une année, absence de réponse aux réclamations... " *Il est temps de mettre fin à cette exception française, inefficace et dispendieuse* ", tranche Emmanuel Macron dans un communiqué.

" Six mois pour une carte Vitale "

Premier organisme de santé -étudiant au banc des accusés, la Mutuelle des étudiants (LMDE), emportée par des scandales de détournement et d'emplois fictifs, a déjà vu ses missions réformées, après avoir atteint une situation extrême avec une dette de 35 millions d'euros. En 2015, elle a transféré une partie de ses compétences à l'Assurance-maladie : la gestion du régime obligatoire de sécurité sociale de ses quelque 835 000 affiliés est désormais du ressort de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), tandis qu'elle a conservé la main sur l'affiliation des étudiants à ce régime, la prévention et les complémentaires santé.

Emmanuel Macron souhaite aller plus loin en s'attaquant de la même manière aux mutuelles étudiantes régionales, réunies principalement au sein du réseau Emevia, avec plus d'un million d'étudiants affiliés à la Sécurité sociale par leur intermédiaire.

" *La proposition vise à aller au bout de la réforme engagée en 2015* ", résume M. de Rugy. La prise de contrôle des mutuelles par la " *Sécu* " est une " *nécessité* ", soutient Jimmy Losfeld, président de la FAGE. Si le syndicaliste reconnaît l'amélioration des services rendus par la LMDE depuis la reprise en main de la CNAM, nombre d'étudiants seraient toujours victimes de dysfonctionnements avec les autres mutuelles : " *La MEP pour les étudiants de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, et Vittavi pour ceux d'Aquitaine et Midi-Pyrénées, occasionnent encore des délais allant jusqu'à six mois pour l'envoi d'une carte Vitale et pour certains délais de remboursement* ", rapporte-t-il. Pourtant, d'après M. Hegazy, le réseau " *propose un haut niveau de*

LES DATES

1948

Création d'un régime de santé spécifique aux étudiants et de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF)

1972

Création d'un réseau régional : l'Union nationale des mutuelles étudiantes régionales (actuelle Emevia)

2000

La Mutuelle des étudiants (LMDE) remplace la MNEF

2015

La médiocrité des services rendus par la LMDE et ses difficultés financières provoquent un transfert de sa gestion à la Caisse nationale d'assurance-maladie.

[-] fermer

qualité de service ", avant de reconnaître qu'il peut être " localement " perfectible. Selon lui, les mutuelles auraient en outre " une expertise des problématiques étudiantes ", notamment sur les sujets liés à la prévention, pour lesquels la CNAM serait incompétente.

Au-delà du débat sur la qualité du service, la question du coût de ce régime se pose, souligne l'UFC-Que choisir : " L'intégration au régime général serait une source d'économies conséquentes, de l'ordre de 50 millions d'euros, estime Mathieu Escot, responsable des études. Car l'Assurance-maladie est bien plus efficace de par sa taille : les frais de gestion y sont par exemple de moins de 5 %, contre 17 % pour les mutuelles étudiantes. " " Si ce régime, qui avait tout son sens à sa création en 1948 a perduré si longtemps malgré ses dysfonctionnements, cela tient en grande partie au fait que les mutuelles ont servi de source de financement aux syndicats étudiants,ajoute-t-il. Mais depuis quelques années, la FAGE défend sa suppression, faisant contrepoids à l'UNEF, ce qui change la donne. "

" Pure idéologie "

Les syndicats étudiants sont loin d'être unanimes : l'UNEF, qui -revendique encore la moitié des représentants élus de la LMDE, ne voit pas d'un bon œil une reprise en main centralisée. " C'est une très mauvaise idée ", déplore Lilâ Le Bas, sa présidente. " Ce régime, en réalité déjà réformé, a vu sa qualité de service s'améliorer au cours des deux dernières années, souligne le syndicat dans un communiqué. Si des difficultés subsistent, elles sont plus à chercher dans la spécificité des parcours de vie d'étudiants encore mal appréhendés que dans les modalités de gestion des mutuelles. "

Du côté de l'équipe du candidat Benoît Hamon, on s'oppose à la proposition d'En marche !. " S'en prendre au régime étudiant relève désormais de la pure idéologie : le système mutualiste a été réformé, il est utile et efficace, plus qu'un régime général, pour traiter des spécificités du public étudiant ", réagit Guillaume Balas, responsable du projet auprès du candidat.

Alors qu'elle organise un débat, mardi 28 mars, sur " Les jeunes et la santé ", la Smerep, l'une des mutuelles régionales, a invité lundi les autres candidats à la présidentielle, qui n'ont pas pris position, à se prononcer.

éric Nunès et Camille Stromboni

© Le Monde

La " Sécu " se lance dans le " sur-mesure " pour lutter contre le renoncement aux soins

L'assurance-maladie lance un dispositif d'accompagnement personnalisé

Plus du quart des assurés (26,5 %) interrogés dans les accueils de dix-huit caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) disent avoir renoncé à des soins. C'est fort de ce constat établi en juin 2016 avec l'Observatoire des non-recours aux droits et aux services (Odenore) que la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) a annoncé, mardi 28 mars, qu'elle allait généraliser d'ici à 2018 un dispositif visant à proposer un accompagnement " personnalisé " aux personnes n'ayant pas engagé des soins pourtant nécessaires. Objectif du projet, réalisé à moyens constants : aider les " non-recourants " à mieux profiter de leurs droits.

" Avec ce projet, nous passons d'une logique de guichets à une -logique de portefeuille, comme cela se fait à Pôle emploi, afin de remettre du lien humain ", explique Valérie Rivet, la responsable du département solidarité et promotion de la santé à la caisse primaire d'assurance maladie du Val-d'Oise, l'un des 22 établissements à expérimenter depuis mai 2016 ce dispositif lancé dans le Gard en 2014.

Parmi les renoncements aux soins, les plus fréquents sont ceux concernant les dents, l'audition ou la vue. Les montants restant à la charge des patients après remboursements de la " Sécu " voire d'une mutuelle peuvent être très élevés. Mais *" les consultations de spécialistes, voire même l'accès à un généraliste, sont également concernés par le phénomène "*, précise la CNAM sur la base de l'enquête de l'Odenore menée auprès de 29 000 patients. Si les obstacles financiers constituent la principale raison du renoncement (trois cas sur quatre), il existe également souvent une *" méconnaissance des circuits administratifs et médicaux "* face à des démarches parfois jugées *" complexes "*.

Appareils dentaires et lunettes

A Cergy-Pontoise, depuis dix mois, quatre agents sont spécifiquement chargés de cette nouvelle mission d'aide. Dans un premier temps, en collaboration avec des organismes comme Pôle emploi ou la caisse d'allocations familiales (CAF), il leur a fallu détecter des assurés affiliés au régime général susceptibles d'être " non recourants ". Des personnes qui n'évoquent que rarement leurs difficultés, *" beaucoup les ayant intégrées comme inéluctables, n'attendant pas d'aide particulière en la matière ou ne sachant plus vers qui se tourner pour en obtenir "*, souligne la CNAM.

En moyenne, l'accompagnement *" cousu main "* dure ensuite soixante-dix jours. Après un bilan exhaustif des droits, le -conseiller peut orienter l'assuré vers une complémentaire santé, le guider dans le choix d'un professionnel correspondant à ses besoins, l'aider pour réaliser un montage financier... *" Nous pouvons même être amenés à négocier des devis, notamment dentaires "*, explique Célie Ardin, l'une des quatre agents.

L'un des bénéficiaires du dispositif, Bernard Thomas, 62 ans, 950 euros de retraite mensuelle et anciennement fiché à la Banque de France pour surendettement, explique que cela faisait *" plus de onze ans "* qu'il renonçait à des soins dentaires et d'optique. *" Rien que pour deux appareils dentaires, il y en avait pour plus de 3 100 euros, et les lunettes, rayées et abîmées, pour 354 euros. "* -Conseillé et orienté, il a pu bénéficier d'un fonds de solidarité de la CAF pour lequel il n'aurait jamais fait de demande et ainsi obtenir lunettes et appareils dentaires. *" Ils se sont même débrouillés pour que j'ai une mutuelle qui couvre bien "*, dit-il.

Dix mois après le lancement de l'opération, dans le Val-d'Oise, le premier bilan est clairement positif. Sur les 283 premières personnes sélectionnées, 120 accompagnements ont abouti, 115 sont

en cours. " *Soit 235 personnes qui n'auraient pas réalisé des soins sans notre aide* ", se réjouit Valérie Rivet. A l'échelon national, 30 % des 9 400 dossiers ouverts lors de la phase d'expérimentation dans les vingt-deux premières CPAM ont abouti, 66,4 % des personnes ayant réalisé ces soins déclarant " *qu'elles n'auraient pas pu le faire sans l'appui du conseiller* ", souligne la CNAM. Reste à l'assurance-maladie à calibrer efficacement le dispositif. Pour le seul Val-d'Oise, ce sont près de 250 000 personnes qui pourraient aujourd'hui théoriquement prétendre bénéficier d'un tel accompagnement, selon les estimations de la CPAM.

François Béguin

© Le Monde

SANTÉ-SOCIAL-SÉCU-ASSURANCES-MUTUELLES,PREV

L'Assurance maladie propose du "sur mesure" pour les personnes qui renoncent à se soigner (PAPIER GENERAL)

28/03/2017 17:34:37 GMT+02:00

#487052 DGTE 1565 EKE89 (4) AFP (646)

Par Aurélie CARABIN

PARIS, 28 mars 2017 (AFP) - Difficile à estimer, le renoncement aux soins n'en reste pas moins une réalité pour bon nombre de Français, confrontés à des restes à charge trop importants et à un manque d'informations. L'Assurance maladie veut les repérer et leur proposer un accompagnement "sur mesure".

Elle compte pour cela sur la généralisation à tout le territoire, d'avril 2017 à mi-2018, d'un dispositif jusqu'alors testé dans une vingtaine de départements et présenté mardi lors d'une conférence de presse.

Selon une étude de l'Observatoire des non-recours aux droits et aux services (Odenore) datée de 2016 menée auprès de 29.000 assurés dans 18 caisses d'assurance maladie, plus d'un quart auraient renoncé à des soins.

"Un chiffre à prendre avec précaution", selon l'Assurance maladie, mais qui témoigne "de la réalité" du phénomène.

Variable selon les territoires (33,8% dans la Drôme contre 19,7% dans le Hainaut), le renoncement aux soins concerne majoritairement des femmes (58,6%), des personnes vivant seules (36,6%), ou les familles monoparentales (17,7%).

Sans surprise, dans 3 cas sur 4, les obstacles rencontrés sont financiers, surtout en l'absence d'une complémentaire santé.

Mais "la méconnaissance" du système est également un frein, a fait valoir le directeur général de l'Assurance maladie, Nicolas Revel, rappelant les faibles taux de recours aux aides existantes comme la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) ou l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé).

"Même une fois doté d'une complémentaire", l'assuré a parfois "besoin de guidance pour se repérer dans l'offre de soins et surmonter" des restes à charge trop importants, en particulier pour les soins dentaires, optiques et auditifs.

Or "les personnes qui renoncent à des soins n'évoquent que rarement leurs difficultés si on ne les questionne pas sur ce plan, soit par honte", soit parce qu'elles ont fini par "vivre avec" ce renoncement ou "parce qu'elles ne conçoivent pas que des solutions puissent exister", explique l'Assurance maladie.

- 'Accompagnement cousu main' -

Né d'une expérimentation débutée à Nîmes (Gard) en 2014, le dispositif vise d'abord à identifier ces personnes, grâce à des agents formés à détecter les difficultés, et en s'appuyant sur un réseau de partenaires (professionnels de santé, travailleurs sociaux, Pôle emploi...) à même d'en signaler.

Ensuite, les caisses proposent à l'assuré un accompagnement "cousu main à trois niveaux": bilan exhaustif et explicatif de ses droits (comme la possibilité de recourir à l'ACS), orientation dans le système de soins (où trouver un gynécologue ?), et assistance dans l'élaboration d'un montage financier pour les dépenses trop lourdes (examen des devis, octroi d'une aide d'action sanitaire et sociale de la caisse, recherche d'aides complémentaires).

Grâce à ce dispositif, Geneviève H., retraitée mariée de 66 ans, a pu réaliser les soins prothétiques dentaires nécessaires à son inscription sur la liste des receveurs potentiels pour une greffe. "Elle a été détectée en accueil car elle dépassait tous les plafonds d'aides et de secours et ne pouvait faire face" aux dépenses malgré son adhésion à une assurance santé, détaille l'Assurance maladie.

Elle a ainsi obtenu une dotation d'environ 1.250 euros via le fonds d'action sanitaire et sociale de sa caisse, tandis que le chirurgien-dentiste a accepté trois règlements au fur et à mesure des remboursements.

Sur les 9.400 dossiers ouverts pendant l'expérimentation, "près d'un sur trois a abouti à la réalisation effective de soins" et "moins d'un sur deux" est encore en cours de traitement, pour un accompagnement de 71 jours en moyenne. Sur l'ensemble des dossiers clôturés, 19% ont permis un accompagnement pour un montage financier.

Plus d'un quart des dossiers (26%) se sont traduits par l'attribution de la CMU-C ou de l'ACS, 18% par un accès à une complémentaire ou un changement de complémentaire.

Exerçant dans un milieu difficile à Strasbourg, le président du syndicat des remplaçants et jeunes généralistes d'Alsace (Agjir), Yannick Schmitt, a salué auprès de l'AFP un dispositif qu'il utiliserait "souvent". "C'est important que ces personnes soient suivies dans le temps, elles baissent facilement les bras."

ac/db/mm

ÉLECTIONS-PRÉSIDENTIELLE-PARTIS-FRANCE2017-SOCIAL-RETRAITE,PREV

Quelle retraite demain ? Les propositions des principaux candidats (QUESTIONS-REponses)

28/03/2017 14:49:27 GMT+02:00

#486549 DGTE 1062 EJZ86 (4) AFP (738)

Par Estelle EMONET

=(Infographie)=

ATTENTION - Revoici avec mention infographie et avec mots clés complétés ///

PARIS, 28 mars 2017 (AFP) - Départ à la retraite à 60, 62 ou 65 ans, création d'un régime universel, fin des régimes spéciaux: décryptage des différentes propositions des candidats à l'Élysée pour les retraites.

- Où en est le régime des retraites? -

Pour la première fois depuis douze ans, la branche retraite du régime général de la Sécurité sociale, qui couvre les salariés du privé, est dans le vert.

Pour le futur, le Conseil d'orientation des retraites (COR) prévoit une réduction du déficit du système (tous régimes et Fonds de solidarité vieillesse inclus) à -0,2% du PIB à l'horizon 2020 (soit -4 milliards d'euros environ). A partir du milieu des années 2020, il deviendrait même excédentaire.

Cependant, cet équilibre est extrêmement dépendant de la croissance et en cas d'activité faible, "les régimes resteraient de manière persistante en besoin de financement".

- Faut-il reculer l'âge de la retraite? -

Aujourd'hui, un salarié du privé peut partir à la retraite à 62 ans s'il a cotisé 41,5 ans (une durée progressivement allongée à 43 ans pour la génération 1973).

Voulu par le candidat LR François Fillon, le report de 62 à 65 ans de l'âge minimum de départ à la retraite améliorerait la situation financière du système à court et moyen termes, mais aurait moins d'effets à long terme, selon les études du COR: en travaillant plus longtemps, le montant des pensions est plus élevé.

Autre difficulté, beaucoup de seniors ne sont plus en emploi au moment du départ à la retraite. Si le relèvement d'âge de départ augmente le taux d'emploi des seniors, il augmente aussi celui de chômage.

En 2015, le taux d'emploi des 55-64 ans était de 48,7% et chutait à 27,6% pour les 60-64 ans, selon la Dares, tandis que le taux de chômage des seniors (50 ans ou plus) avoisine les 7%.

- Quid du retour à 60 ans? -

Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen promettent un retour de la retraite à 60 ans. Les candidats de La France insoumise et du Front national proposent aussi de ramener la durée de cotisation à 40 annuités pour une retraite pleine.

Selon M. Mélenchon, pour financer cette réforme, "il suffit que les femmes soient payées comme les hommes". Cela entraînerait une augmentation des cotisations sociales qui équilibrerait le régime.

Trois facteurs font craindre un risque de "déséquilibre démographique": l'allongement de l'espérance de vie, donc du temps passé à la retraite, une entrée dans la vie active de plus en plus tardive et un chômage élevé, synonymes de baisse des recettes.

De son côté, Benoît Hamon, le candidat du Parti socialiste, maintient l'âge de départ à 62 ans et mais prévoit un don de trimestres validés entre conjoints, pour "favoriser la retraite à taux plein du conjoint qui n'a pas suffisamment de trimestres".

- Un régime universel par points, comment ça marche? -

C'est l'idée d'Emmanuel Macron. Un euro cotisé ouvrira les mêmes droits, "quels que soient votre secteur, votre catégorie ou votre statut", a promis le candidat d'En marche!

Inspiré du système suédois, ce dispositif consiste à accumuler des points au fil de sa carrière qui seront convertis en euros, en fonction de l'âge de départ: plus on partira tard, plus la pension sera élevée, et la pénibilité sera prise en compte.

La valeur du point sera calculée en fonction de l'espérance de vie et de la croissance, et ne sera connue par le retraité qu'au moment de son départ.

En modifiant le prix d'achat d'un point en fonction de la conjoncture économique et démographique, le régime pourra "s'auto-équilibrer".

Reste la délicate phase de transition, envisagée sur une dizaine d'années, et les interrogations sur son adéquation avec les divers régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux (les fonctionnaires ne bénéficiant pas de

régime complémentaire).

Ces questions, comme celle d'un âge maximum pour faire valoir ses droits, ne sont pas tranchées, assure-t-on du côté de l'équipe d'Emmanuel Macron.

- Quel avenir pour les régimes dits spéciaux? -

Le régime des fonctionnaires et les régimes spéciaux (SNCF, RATP, entreprises électriques et gazières, Clercs de notaire, marins...) sont régulièrement sur la sellette. Emmanuel Macron comme François Fillon veulent progressivement unifier les différents systèmes.

Depuis 2003, les réformes successives ont déjà largement amorcé l'harmonisation (âge, durée d'assurance, décote, surcote). Reste que pour les fonctionnaires, le calcul est effectué sur les six derniers mois de traitement (sans les primes qui représentent une part substantielle de leur rémunération), contre les 25 meilleures années pour les salariés du privé.

est/db/kp

LA CROISSANCE A BIEN ÉTÉ DE 1,1% EN 2016

LATRIBUNE.FR



L'Insee a confirmé que la progression du PIB a bien été de 0,4% au quatrième trimestre 2016. Sur l'année, la croissance a atteint 1,1%.

L'Insee vient de le confirmer. L'économie française a bien progressé de 0,4% au quatrième trimestre de 2016. Ce qui porte la croissance du PIB à 1,1% sur l'ensemble de l'année... alors que l'objectif gouvernemental était de 1,4% et même de 1,5% initialement.

Le maintien d'une croissance molle se confirme donc, après 1,2% en 2015.

L'INVESTISSEMENT EN PROGRESSION DE 4%

Si l'on rentre dans le détail des composantes de la croissance, les dépenses de consommation des ménages ont accéléré en 2016, augmentant de 1,8% après une progression de 1,5% en 2015. Le pouvoir d'achat des ménages a aussi progressé, passant de +1,6% en 2015 à +1,9% en 2016.

Bonne nouvelle, l'investissement s'est également mieux porté l'an dernier, en particulier celui des entreprises, qui a crû de 4% après une hausse de 2,7% en 2015. Il a notamment accéléré au quatrième trimestre après deux trimestres plus moroses, les chefs d'entreprise ayant anticipé la fin du dispositif de suramortissement fiscal sur les investissements productifs, prévue en avril 2017 et qui avait été déjà prorogé.

L'investissement des administrations publiques a pour sa part continué de reculer, mais à un rythme nettement moins fort qu'en 2015 (-0,7% contre -3,9%). C'est notamment les collectivités locales qui ont freiné leurs investissements, conséquence de la baisse des dotations.

LES EXPORTATIONS MARQUENT LE PAS

Autre indicateur qui va faire plaisir au Medef, le taux de marge des entreprises s'est de nouveau amélioré de 0,3 point, à 31,7% en 2016, alors qu'il était descendu à 28%. . "L'amélioration des termes de l'échange due à la baisse des prix de l'énergie ainsi que les baisses de cotisations sociales le soutiennent", explique l'Insee. "À l'inverse, les salaires réels augmentent plus que la productivité, limitant sa progression", ajoute-t-il.

En revanche, les exportations ont marqué le pas, ne progressant que de 1,2% en 2016 contre une hausse de.. 6% un an auparavant. Les importations ont également ralenti, mais moins que les exportations (+3,6% après +6,4%), ce qui explique que le solde extérieur ait pesé davantage sur la croissance en 2016 qu'en 2015 (-0,8 point après -0,3 point).

(Avec AFP)

LA GRANDE PANNE DE L'ASCENSEUR SOCIAL

ALEXANDRE MIRLICOURTOIS, XERFI



La Tribune publie chaque jour des extraits issus des analyses diffusées sur Xerfi Canal. Aujourd'hui, la grande panne de l'ascenseur sociale

L'ascenseur social n'est peut-être pas tout à fait panne mais il fonctionne beaucoup moins bien. A priori, il n'est pas bloqué : à la fin des années 70, seulement 57% des hommes de 40 à 59 ans n'appartenaient pas à la même catégorie sociale que leur père, contre 65% au milieu des années 2000.

MOBILITÉ SOCIALE NE RIME PAS FORCÉMENT AVEC ASCENSION SOCIALE

Cependant, cette hausse de la mobilité ne rime pourtant pas forcément avec ascension sociale. Car elle est en grande partie liée à l'évolution structurelle de la population active. Je veux parler de la baisse du nombre d'agriculteurs, et de celle, plus récente, du nombre d'ouvriers avec le déclin de l'industrie au profit de la part des professions intermédiaires ou des employés. Or, un fils d'ouvrier devenu magasinier est jugé mobile alors que sa position dans la hiérarchie sociale n'a pas vraiment changé.

C'est pourquoi il faut se concentrer sur la mobilité sociale nette, soit la part non liée aux évolutions structurelles, une mesure plus ou moins de « l'égalité des chances d'accéder à une position sociale », quelles que soient les transformations de l'emploi. Or, cette réduction de la mobilité sociale nette, qui a commencé avec la crise de 1993, s'est renforcée depuis. Les travaux de Cédric Huguée sur la période 2010-2014 montrent que ce sont les plus favorisés qui s'en sortent le mieux, confirmant les résultats des études précédentes : 41% des fils et filles de cadres supérieurs sont ainsi eux-mêmes cadres supérieurs, contre 8% pour les enfants d'ouvriers. Seuls 17% des enfants d'agriculteurs restent dans le métier faute de débouchés et deviennent dans un cas sur deux employés ou ouvriers. Nous sommes bien là dans l'immobilité sociale.

L'ÉCOLE, ÉNORME MACHINE À REPRODUCTION SOCIALE

Ce déterminisme renvoie au système éducatif. Certes, la part d'enfants d'ouvriers qui sortent de l'école sans diplôme ou uniquement avec le brevet soit passée de 80% à 20% entre 1946 et 2000, et sûrement moins aujourd'hui. Mais la belle affaire ! Ces données en valeur absolue ne disent rien sur les évolutions relatives par rapport aux autres classes sociales et aux besoins de la société. Les jeunes du milieu ouvrier représentent aujourd'hui 11% seulement des étudiants, soit presque trois fois moins que leur part parmi des 18-23 ans. En grossissant à peine le trait, le rapport s'inverse pour les enfants de cadres supérieurs. Et encore, si on restreint l'investigation aux écoles d'ingénieurs et aux classes prépas, c'est encore plus édifiant : 6% des effectifs sont composés des enfants d'ouvriers alors que presque un étudiant sur deux de ces filières les plus sélectives est issu des milieux les plus favorisés.

En d'autres termes, le système éducatif est une énorme machine à reproduction sociale : les filières élitistes sont socialement fermées et l'importance des revenus des parents sur la réussite scolaire s'accroît. D'ailleurs, d'après l'OCDE, la France est l'un des pays où le milieu social influence le plus sur le niveau scolaire, bien plus qu'en Allemagne, aux États-Unis ou en Espagne par exemple.

IL FAUT AJOUTER À CELA LE DÉCLASSEMENT DES DIPLÔMÉS

Si l'étude est trop partielle pour en conclure que la France est championne du monde des inégalités, la situation n'est pas satisfaisante. En outre, les jeunes diplômés sont de plus en plus souvent déclassés : en 1984, 3,7% des diplômés du bac ou plus, sortis depuis au moins 11 ans du système scolaire, étaient ouvriers ou employés non qualifiés. Trente ans plus tard, cette part est grimée à 22,6%.

Les jeunes sortis des grandes écoles sont encore pas ou peu concernés, mais c'est une dure réalité pour les autres : les bac + 5 chassent les bac + 3, qui prennent la place des bac et ainsi de suite. Résultat : les jeunes acceptent des postes pour lesquels ils sont surdiplômés. Si la mobilité sociale est l'un des piliers de la cohésion sociale et de la démocratie, il y a vraiment de quoi s'inquiéter



PRÉSIDENTIELLE 2017

Comment s'occuper de nos anciens ?

Dépendance, IL Y A URGENCE

Comment mieux prendre en charge les personnes âgées ? Cette question, au cœur des préoccupations des Français, est pourtant peu abordée durant la campagne.

Une question de dignité

Scientifiques, pouvoirs publics et entreprises privées déploient des moyens considérables pour faire progresser la médecine, améliorer notre environnement et notre alimentation. Le résultat est impressionnant. L'espérance de vie s'allonge et transforme notre société en profondeur. Comment faire pour assurer une existence décente à ceux, de plus en plus nombreux, qui sont trop âgés pour vivre seuls ? C'est une question de dignité. Le chantier est immense, il mérite que lui soit consacré autant d'énergie qu'à celui qui permet de repousser sans cesse l'échéance de la mort.

L'ÉDITO DE FRÉDÉRIC VEZARD
@FVEZARD

PARALINE GERARD

EN 2010, les 75 ans et plus passeront de 6,1 à 8,1 millions en France. Ce chiffre, à lui seul, donne le vertige. Mais si on vit de plus en plus longtemps et en bonne santé, tout le monde n'aura pas la chance de vieillir avec la forme éblouissante d'un Robert Marchand, le champion cycliste centenaire !

La prise en charge de la dépendance de vient un thème majeur dans la campagne présidentielle...

mais ce n'est pas le cas. Pourtant, il y a urgence.

■ LE SOS DES FRANÇAIS

Pour les Français, c'est un sujet de préoccupation majeur. On les dit dans le déni, rétifs à parler « perte d'autonomie » ? Faux. C'est un « sujet important ou primordial », estiment-ils à plus de 77 %, selon le baromètre annuel Ocirp (2017),

l'organisme de prévoyance à but non lucratif. « De plus en plus de familles y sont confrontées », décrypte Jean-Manuel Kupiec, son directeur général adjoint. Car quand tombent les mots « AVC », « Alzheimer », « DMLA », c'est le quotidien qui bascule ! Au secours ! Comment trouver la perle rare, l'audilaire de vie top, la maison de retraite de bon niveau, mais sans se ruiner ?

Car s'il y a un point sur lequel les Français ne veulent plus transiger, c'est de s'occuper de leurs aînés au quotidien comme il sur 6 le fait. Pour 49,7 %, c'est non ! Et ça, c'est nouveau. Egoïsme ? « Non, c'est le reflet d'un changement sociologique, rétorque Jean-Manuel Kupiec. Les familles ne sont plus les mêmes qu'il y a vingt ans, elles sont plus éclatées, moins disponibles, prises en étau entre leurs jeunes à soutenir et leurs parents vieillissants. » Pour lui, ce non est aussi un SOS ! « Le fardeau est vraiment trop lourd ! » dit-il.

■ AUCUNE RÉFORME DEPUIS QUINZE ANS

Jusqu'à présent, les candidats ont parlé « retraites », un peu « handicap », vaguement « autonomie ». Mais sans que ce sujet semble priori-

taire. « Quand les politiques vont-ils se réveiller ? » tance Jean-Michel Cadron, consultant en politiques de vieillissement. C'est maintenant qu'il faut repenser les logements, l'urbanisme, les transports. Plus on attend, plus le chantier va devenir complexe et coûteux », s'alarme l'expert.

Depuis la création de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) sous Jospin, en 2002, puis l'instauration de la Journée de solidarité, sous Raffarin, après la canicule de l'été 2003, plus rien ou pas grand-chose. « On fait le dos rond, sauf que les départements vacillent sous le poids exponentiel de l'APA (NDLR : 5,5 Mds € par an), le personnel des maisons de retraite souffre, et les aidants s'épuisent : 47 % travaillent par ailleurs. Ce silence n'est plus tenable », estime Jean-Michel Cadron.

■ LA PRÉFÉRENCE DU DOMICILE

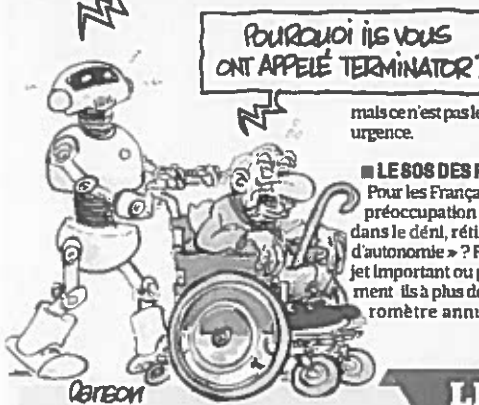
Que désirent les Français pour leurs vieux jours ? Rester chez eux (à 76,2 %), href, surtout éviter la maison de retraite ! Trop cher (en moyenne 2 500 € par mois, 4 000 € en ville), trop aléatoire, trop déboussolant ! Mais pour bien vivre chez soi quand on n'est plus très vaillant, il faut compter environ 1 800 € par mois !

Encore trop lourd quand un retraité du privé ne perçoit en moyenne que 1 066 € chaque mois (sans compter la retraite complémentaire). « La prise en charge à domicile repose en grande partie sur l'entourage, essentiellement les conjoints et les enfants », souligne l'économiste Philippe Crevel.

■ LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Ce système D qui ne dit pas son nom, c'est la fille dévouée qui apporte à manger, le beau frère bricoleur qui installe rampe et carrelage antidérapant, le neveu qui fait les courses... Soit un coup de pouce équivalent à 6 ou 7 Mds € par an ! Mais cet échafaudage est bien précaire. « Comment on fait pour la suite ? Si on ne répond pas à cette question à la fin du prochain quinquennat, le système va craquer », prévient Philippe Crevel. Le choix des Français, lui, est fait : c'est celui de la solidarité nationale. A elle de s'en charger, car, jeune ou vieux, le problème nous concerne tous, estiment-ils ! Deux sur trois attendent du futur président un « financement durable du risque de perte d'autonomie ». Alors, madame et messieurs les candidats, chiche ?

C'EST NOUS QUI NOUS OCCUPERONS DES PERSONNES ÂGÉES PLUS TARD...



LES PROPOSITIONS DES CANDIDATS

PAR P. TH. J.A. E.T.C.D.S.



JEAN-LUC MÉLENCHON

Le candidat de la France insoumise veut créer 10 000 places par an en Ehpad pendant le mandat, avec des tarifs accessibles. Il prévoit de réduire le reste à charge de 500 € par mois pour les personnes en établissement et d'augmenter de 50 % le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour ceux qui restent à domicile. Plutôt qu'une Journée de solidarité nationale, il préfère une « Journée de solidarité des riches ».



BENOÎT HAMON

Le candidat PS veut encourager la création de places dans les Ehpad publics ou ceux créés par l'économie sociale et solidaire. Benoît Hamon veut augmenter l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) de 30 %, et mieux former et rémunérer les aidants. Il chiffre l'effort financier à 1 Md€, à destination notamment des plus modestes. Il instaurera aussi un crédit à taux zéro et un crédit d'impôts « bien vieillir » pour permettre à toutes les familles d'adapter leurs logements.



EMMANUEL MACRON

Le candidat d'En Marche ! veut augmenter le minimum vieillesse de 100 €, le portant à 900 € par mois, pour une personne seule. Pour les aidants, Emmanuel Macron propose de créer un droit à la formation, de mettre en place un accompagnement psychologique et d'autoriser le don de RTT entre collègues. Il veut aussi créer un service sanitaire de trois mois pour les étudiants en santé, afin qu'ils mènent des actions de prévention de la dépendance.



FRANÇOIS FILLON

Le candidat LR veut créer un label pour les contrats d'assurance dépendance assorti d'une incitation fiscale, développer les fonds viagers mutualisés, inclure au développement de l'épargne autonomie. François Fillon propose aussi de lancer un plan de professionnalisation des aides à domicile et d'adaptation des logements au grand âge. Il veut aussi faire de l'aide aux personnes âgées une priorité de l'engagement de service civique.



MARINE LE PEN

La candidate FN veut créer une cinquième branche (« risque ») de la Sécurité sociale, pour couvrir les dépenses liées à la dépendance. Cette mesure sera financée par la « lutte contre la fraude » en matière de dépenses de santé et par la suppression de l'aide médicale d'État (qui permet aux étrangers en situation irrégulière d'accéder aux soins). Elle entend revaloriser le minimum vieillesse en le conditionnant à la nationalité française (ou à vingt ans de résidence dans le pays).

THÈMES
DE CAMPAGNE
SÉRIE 5/9

A quatre semaines du premier tour de l'élection présidentielle, notre journal poursuit la publication d'une série de dossiers sur les grands enjeux de la campagne et les

préoccupations des Français. Paie-t-on trop d'impôts ? Doit-on instaurer la dégressivité des allocations chômage ? Comment garantir l'honnêteté des hommes

politiques ? Chaque lundi, nous faisons le point sur un thème, avec notamment un reportage et la position des principaux candidats sur le sujet.

NOTRE
DOSSIER

INTERACTIF
Comparez
les programmes
des candidats

« Ça chamboule toute la vie »

Caroline, dont le beau-père, Yves, 75 ans, est pris en charge dans une maison de retraite.

PAR DOMITILLE ARRIVET

IL FAIT BEAU ce samedi après-midi. Caroline est assise sur une chaise de jardin à côté d'Yves, son beau-père. Elle veille à ce que la couverture qui le protège du vent frais du printemps ne glisse pas aux pieds du fauteuil roulant. Ils sont venus en famille, Pascal (37 ans) et elle, avec leurs deux petits, Sacha et Elliot, voir papy, devenu hémiparalysé après un accident vasculaire cérébral (AVC) survenu en juin dernier. « Ça vous tombe dessus et ça chamboule toute la vie », explique Caroline.

Jusqu'à là, pourtant, tout allait bien. Yves coulait une douce retraite avec sa femme dans sa maison de Longueuil-Sainte-Marie (Oise), le village où il est né il y a soixante-quatre ans.

Mais voilà, un matin, ce monsieur est tombé, la tête sur le journal qu'il lisait au petit déjeuner, et tout s'est enchaîné. L'hôpital à Compiègne, et malheureusement la convalescence dans cette coquette maison de retraite privée, à deux pas de l'hippodrome de la ville impériale.

« BIEN DES PENSIONNAIRES NE REÇOIVENT JAMAIS AUCUNE VISITE »
CLOTILDE HAUTRIVE, DIRECTRICE DE L'EHPAD LE BOND-ROYAL À COMPIÈGNE (OISE)

Yves n'a qu'une envie : retrouver sa femme et sa maison. Il n'avait jamais imaginé finir sa vie ailleurs. « Mais ma mère ne veut pas. Elle ne conduit pas. Impossible de le porter, de gérer tout le matériel », confie Pascal. C'est lui qui a trouvé cette place à l'Ehpad le Bond-Royal. En apar-

té, il confie : « Au moment de l'accident, on a vu sur leur compte en banque qu'ils avaient de quoi payer cet établissement qui revient à environ 3 000 € par mois. Parce qu'ils ont fait des sacrifices toute leur vie ».

Bien au chaud dans une jolie chambre en rez-de-jardin où sont affichées des photos de famille, Claudia, 93 ans, a été plus prévoyante. « C'est moi qui ai demandé à venir en maison de retraite ici, près de ma fille. Je profite d'elle sans être une présence trop lourde. Elle travaille, elle a sa vie », raconte cette pétillante veuve qui, jusqu'à la mort de son époux « il y a un moment », avait simplement imaginé finir ses jours dans la maison de l'île de Ré (Charente-Maritime), où ces Parisiens avaient acheté pour leur retraite. « Mon plus grand bonheur, c'est quand ils viennent me voir, Dominique ou son mari. Ils sont là chaque semaine. Parfois, ils m'emmènent chez eux déjeuner, quand il y a des fêtes. Ils sont tellement gentils ».



Compiègne (Oise), samedi. Caroline, Pascal et leurs enfants sont venus rendre visite à Yves, 75 ans, en maison de retraite après un AVC en juin dernier.

Selon Claudia, ce sont probablement eux qui apportent le complément nécessaire pour financer le séjour. « Mais ils ont l'élégance de ne pas me le dire », estime-t-elle. En tout cas, ils ont la main sur son compte en banque et s'occupent de louer « de temps à autre » la maison de l'île de Ré. « Je suis bien ici », juge-t-elle. Le reste la dépasse un peu.

« En tout cas, elle a bien aimé aller l'autre soir danser au Majestic, avec une douzaine d'autres pensionnaires. Ils sont restés jusqu'à 22 heures », dit en souriant Clotilde Hautri-

ve, la directrice de l'Ehpad, qui compte un total 125 résidents sur trois sites à Compiègne et Pierrefonds. Une animation maison sur laquelle elle est très à cheval car « bien des pensionnaires ne reçoivent jamais aucune visite. Les enfants sont âgés, les petits-enfants sont loin, avertit-elle. Dans les Ehpad, on récupère tous ceux qui sont en fin de vie. On évite aux familles des périodes douloureuses si les services sociaux étaient mieux coordonnés. Mais ça, les politiques, ils n'en ont rien à faire », déplore la directrice.

PERSONNES ÂGÉES

1,3

million de personnes âgées en perte d'autonomie sur 6 millions de Français de 75 ans et plus

83 ans
Age moyen de la perte d'autonomie

69 %
sont des femmes

Port de la population âgée de plus de 75 ans

9,3 %
en 2015

14,7 %
en 2040

Quelques chiffres clés

AIDANTS

4,3

millions d'aïdants auprès de personnes âgées dépendantes (hors établissements spécialisés)

15 %

Proportion d'aïdants dans la population active

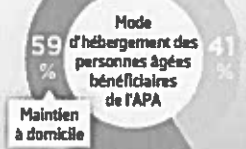
25 %

Proportion d'aïdants prenant sur leurs congés pour assumer leur rôle

83 %

sont des membres de la famille

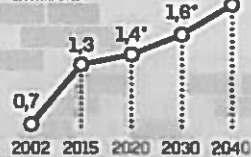
HÉBERGEMENT



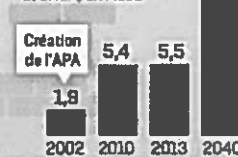
Etablissements spécialisés
500 000 personnes environ vivent dans ces structures
84 ans : âge moyen des résidents

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie)

Nombre de bénéficiaires en millions



Coût (Etat, départements et CNSA) en Mds€



* Prévisions.

La Belgique a anticipé le papy-boom

DE NOTRE CORRESPONDANT
JULIEN BALBONI À BRUXELLES (BELGIQUE)

DANS LE DOMAINE de la prise en charge des personnes âgées, la Belgique mène une politique novatrice. Ainsi, en Wallonie – la région francophone du royaume – il existe 52 000 places en maisons de repos, de soins, ou en accueil de jour, pour une population de 3,5 millions d'habitants. Soit une offre proportionnellement supérieure à la France (1,4 place pour 1 000 habitants, con-

tre 1,1 dans l'Hexagone). La clé de cette politique, c'est qu'en Belgique, c'est l'Etat qui décide de la répartition des maisons de repos sur le territoire. 50 % des lits, au maximum, sont plafonnés pour le secteur privé, 21 % pour l'associatif et 29 % au minimum pour le public.

« Il faut aussi rajouter à cela la prise en charge à domicile », précise Catherine Dechevre, directrice de la direction des aînés à l'Agence pour une vie de qualité (Avik), un organisme d'intérêt public. Son rôle est « d'aider l'ensemble des établissements à

améliorer leurs pratiques pour que le résident soit accompagné dans le respect de sa personnalité ».

PRIORITÉ AU BIEN-ÊTRE

Ainsi, chaque maison de retraite wallonne a pour obligation de rédiger un manifeste de projet de vie personnalisé, sans quoi elle ne reçoit pas d'agrément. « Cela consiste à définir les valeurs et les activités mises en place pour répondre aux besoins des résidents, afin de leur assurer un bien-être optimal et de maintenir leur autonomie. Nous devons conti-

nuer à anticiper le vieillissement de la population », précise le ministre wallon Maxime Prévot, chargé de la Santé et de l'Action sociale.

D'importants efforts sont réalisés pour améliorer le confort. « Nous avons fait un grand bond en avant dans ce domaine depuis une vingtaine d'années », ajoute la directrice de l'Avik, l'objectif fixé à janvier 2018 de la disparition des chambres à plus de deux lits est en train d'être accompli : seulement 0,7 % des chambres ont plus de trois lits. Et 80 % n'ont qu'un seul couchage.

Le Japon face à ses centenaires

AU PAYS DU SOLEIL LEVANT, le 19 septembre est férié : ce jour-là, le pays honore ses anciens et chaque centenaire reçoit une lettre du Premier ministre ainsi qu'une coupe de saké en argent. Mais depuis deux ans, ceux-ci n'ont plus droit qu'à une simple coupe en plaquée argent. Le Trésor japonais a décidé d'arrêter les frais, car il y avait trop de centenaires à récompenser : près de 85 000, soit, proportionnellement à la population, 50 % de plus qu'en France ! Cette mesure en dit long sur les difficultés croissantes que connaît ce grand pays industrialisé, recordman mondial des supercentenaires face au déclin de sa population. Désormais, les plus de 75 ans y sont plus nombreux que les moins de 15 ans. Mais ces seniors sont de plus en plus confrontés à la précarité. Car pour se soigner ou louer un appartement, ils n'arrivent plus, à cet âge-là, à trouver de garant dans leur proche famille.

A.B.



25 mars, à Paris, les associations de malades lèvent un voile sur une pathologie dont on ne parle pas. Zakaria Abdelkhalil/AFP

montrent l'étendu du phénomène. Un phénomène que l'on tait pendant que des femmes souffrent en silence et, le plus souvent, dans l'ignorance. « Parce qu'elle touche aux règles, à la sexualité, cette maladie reste taboue », souligne Imany dans le magazine *Elle* en 2016. La chanteuse d'afro-soul a révélé être atteinte d'endométriose en 2014.

« Lorsque la douleur des règles empêche d'aller à l'école, empêche de travailler, lorsque les rapports sexuels sont douloureux, ce n'est pas normal. Mais on nous dit "serre les dents et tais-toi" », déplore-t-elle.

Numéro 4 des ventes d'artistes français à l'étranger en 2015, Imany est la première personnalité à être sortie de l'ombre pour dévoiler sa maladie. Réticente à en parler au départ, elle constate : « Quand une maladie n'existe pas socialement, les médecins ne sont pas formés, les chercheurs ne sont pas financés, les laboratoires ne cherchent pas de traitement. » Jusqu'ici, l'endométriose, détectée souvent par hasard, est diagnostiquée avec un retard moyen de cinq années. Un temps long qui cause des dommages considérables à divers organes. Un retard, lié au « tabou » entourant « les règles et la douleur des femmes », renchérit Osez le féminisme!

Depuis 2014, la question de l'endométriose émerge dans le débat public grâce aux associations féministes qui se sont jointes à la lutte menée par Imany et tant d'autres personnalités. C'est aussi « un combat féministe, il doit nous interroger sur le rapport de notre société à la santé des femmes », soutient Osez le féminisme! La manifestation de samedi a reçu le soutien de Laurence Rossignol, ministre des Droits des femmes. De son côté, Marisol Touraine, ministre de la Santé, vient de signer une convention avec les associations luttant contre la maladie. Une façon de mieux la faire connaître et d'améliorer la prise en charge des malades. De même, le ministère de l'Éducation nationale s'est engagé à sensibiliser les infirmières scolaires et les adolescentes. ◊

MINA KACI

FÉMINISME

Les femmes, ces oubliées de la santé

Une manifestation a rassemblé, samedi, des centaines de personnes qui entendent lever le tabou sur l'endométriose, une maladie méconnue qui touche une femme sur dix.

« **E**ndo... quoi ? » Pour ne plus entendre ce genre de réflexion, chaque année, des associations de femmes mènent des actions de sensibilisation sur l'endométriose, une maladie gynécologique peu connue mais qui affecte entre 6 et 10 % des femmes en âge de procréer. Samedi, elles étaient des centaines (900, selon la police) à défilé à Paris, dont la chanteuse Imany, ainsi que les actrices Julie Gayet et Laëtitia Milot.

Elles souffrent en silence, le plus souvent dans l'ignorance

Cela fait quatre ans que des organisations de lutte contre l'endométriose se mobilisent en France et dans plus de soixante pays pour alerter l'opinion. Chez les personnes atteintes de ce syndrome, des cellules migrent via les trompes, se développent hors de l'utérus et entraînent alors des lésions et des kystes ova-

riens. La colonisation se propage principalement au sein des organes génitaux et du péritoine, mais elle peut s'immiscer fréquemment dans les appareils urinaire et digestif. La maladie provoque de nombreux impacts sur la vie quotidienne des femmes. Elles sont entre 2,1 et 4,2 millions à être concernées ;

80 % ont des règles douloureuses ; 30 à 40 % ne peuvent pas avoir d'enfants ; 25 à 40 % ont mal pendant les rapports sexuels. Elle coûte en soins médicaux et en perte de productivité 9,5 milliards d'euros par an. C'est 11 heures par semaine de temps perdu au travail pour absentéisme ou efficacité réduite. Les chiffres

Leboncoin, acte...

Une étude révélée par « Le Monde »

Le Monde - dimanche 26 mars 2017

Vingt et un milliards d'euros, soit 0,1% du produit intérieur brut français. Telle est la valeur totale des 98 millions de transactions réalisées par des particuliers sur le site Leboncoin en 2016. Hors immobilier. A eux seuls, ces chiffres symbolisent l'importance prise, en dix ans d'existence, par la plate-forme Internet de petites annonces détenue par le conglomérat de presse norvégien Schibsted. Un site qui est entré dans les usages quotidiens des Français, avec ses 25 millions de visiteurs uniques par mois, soit 37% de la population nationale. Tellement incontournable que 18,5 millions de personnes y ont acheté et/ou vendu un bien en 2016.

Ce poids gigantesque pris par la plate-forme est l'un des principaux enseignements de l'étude sur la contribution économique et sociale du site Leboncoin, que *Le Monde* publie en avant-première, qui sera diffusée fin mars. Elle a été confiée par le site à David Ménascé, professeur à HEC, cofondateur du cabinet de conseil Azao, et auteur de l'ouvrage *La France du Bon Coin* (Institut de l'Entreprise, 2015), et Maureen Ravilly, consultante sur les stratégies d'innovation sociale chez Azao. Car si Leboncoin comptabilise le nombre de ses visiteurs, il ne les connaît pas réellement. « *Le site a les coordonnées de ceux qui publient des petites annonces, mais il ne sait ni si les transactions ont eu lieu, ni avec qui, ni à quel prix* », relève M. Ménascé. Leboncoin tire son chiffre d'affaires (214 millions d'euros en 2016) de la monétisation publicitaire de son audience, des options payantes pour mettre en valeur les annonces et des services aux 500 000 professionnels présents sur le site.

Cette analyse sur les pratiques des particuliers utilisant la plate-forme croise des données qualitatives, recueillies en novembre 2016, mais aussi quantitatives, au travers d'enquêtes réalisées au début de l'année, et des éléments fournis par le site Internet lui-même. En excluant volontairement les données concernant l'immobilier, dont les montants, trop importants, auraient faussé la moyenne des résultats. Et le tout de manière à mesurer, pour la première fois, le comportement de ces utilisateurs et leur incidence sur l'économie.

« *Les résultats prennent à contre-pied beaucoup de stéréotypes que l'on peut avoir sur l'économie collaborative* », expliquent les deux auteurs de l'étude. Leboncoin est finalement assez représentatif de la moyenne française. Les utilisateurs du site collaboratif sont à l'image de la société :

Si la plate-forme n'existait pas, 54 % des utilisateurs n'auraient pas acheté un produit neuf

des hommes et des femmes d'un certain âge, répartis sur l'ensemble du territoire et de plus en plus tournés vers les formes d'antigasillage.

Quelque 29% des utilisateurs du Boncoin habitent ainsi en zone rurale, et 50% sont originaires de communes de moins de 20 000 habitants... Ils sont même prêts à faire, en moyenne, 30 kilomètres pour aller récupérer l'objet de convoitise : 64% des utilisateurs ont ainsi pu avoir « *accès à des biens qu'ils n'auraient pas pu acheter neufs, car ils coûtaient trop cher* », relève l'étude.

Autre constat, l'utilisation de plates-formes collaboratives n'est pas qu'une affaire de jeunes « geeks ». A en croire l'étude, 13% des utilisateurs du Boncoin sont âgés de moins de 24 ans, 48% de 25 à 49 ans, et 39% de plus de 50 ans. Certes, il faut avoir du temps devant soi pour organiser la mise en ligne de ses annonces (choisir un prix, une photo, rédiger l'annonce...), gérer les questions-réponses d'éventuels acheteurs, et organiser la transaction. Selon l'étude, 67% des utilisateurs sont retraités, étudiants, inactifs ou CSP-, et 60% gagnent moins de 2 000 euros net par mois.

« Redonner du sens »

La revente de biens a d'ailleurs permis aux utilisateurs du site d'accroître leurs revenus, « *en moyenne de 3,5%* », relève l'étude. Hors immobilier, les vendeurs ont gagné en moyenne 847 euros grâce au Boncoin en 2016, et 396 euros, si l'on exclut également la vente de véhicules. Les acheteurs, eux, ont indiqué avoir dépensé, en moyenne, 2 094 euros sur Leboncoin, en 2016, et 1 585 euros, hors véhicules. Ils ont acheté près de sept articles pour un montant moyen de 303 euros, et estiment avoir réalisé, en moyenne, des économies de l'ordre de 40% par rapport à l'acquisition de biens neufs.

Ces recettes issues des transactions ont longtemps fait débat, car pratiquées de gré à gré entre particuliers et échappant donc à toute forme d'imposition. L'étude montre toutefois que l'argent gagné se retrouve ensuite dans l'économie réelle. ...

... le grand succès de l'économie réelle

mesure les retombées du site de petites annonces



Extrait de la série « Affaires privées », consacrée aux objets vendus sur Leboncoin, à Paris, en 2015. Ici, des skis.
THERRY BOUET

« Les revenus générés grâce au Boncoin permettent de financer des achats qui s'inscrivent dans une logique de confort ou de plaisir pour 50 % des vendeurs (ex : remplacement de biens usés par des biens neufs, logique d'argent de poche pour financer des extras, etc.) », indique ainsi l'étude.

Les auteurs ont calculé que les revenus générés grâce au Boncoin (hors immobilier) ont permis aux vendeurs de faire des achats supplémentaires pour un montant total de 3 milliards d'euros par an, sur lesquels 450 millions d'euros sont récupérés par l'Etat sous forme de TVA. Car si la plate-forme n'existait pas, 54 % des utilisateurs n'auraient pas acheté un produit neuf, précise l'étude.

Ce qui fait dire aux auteurs que la valeur économique de l'activité, hors immobilier, directement générée par Leboncoin atteint 11,8 milliards d'euros, auxquels s'ajoute la valeur indirecte réinjectée, soit un total 14,8 milliards d'euros.

Si la motivation principale à utiliser Leboncoin est, pour 70 % des utilisateurs, de « faire des bonnes affaires et gagner de l'argent », 89 % y voient également le moyen de « redonner du sens » à leur consommation, et 15 %

Les ventes du site collaboratif ont évité la destruction inutile de 32 millions de biens

d'« améliorer [leur] impact environnemental ». En moyenne, 33 % des biens vendus auraient été jetés s'ils n'avaient pas pu l'être, ce qui a évité la destruction inutile de 32 millions de biens. Le site de petites annonces est aussi une source de distraction pour 44 % des utilisateurs, qui déclarent flâner sur le site, regarder les prix, comparer. « Il y a aussi beaucoup d'informations locales, des annonces de kermesse, de vide-greniers, d'animations, à partir desquelles quatre millions de Français se sont rendus à un événement », souligne David Ménascé.

« Les gens se sont approprié l'outil collectif qu'est Leboncoin. Ils s'en sont saisis pour imaginer des solutions concrètes pour améliorer leur vie quotidienne. C'est une forme d'auto-organisation qui fonctionne, d'innovation par

le bas. Dans le secteur de l'emploi, par exemple, on arrive à plus de 800 000 Français qui ont trouvé un emploi sur le site, dont 84 % en moins de trois mois », expliquent les auteurs de l'étude. Au total, 4,7 millions de Français ont ainsi utilisé Leboncoin en 2016 pour chercher un emploi, indique le rapport.

Le site de petites annonces bénéficie également de l'essor du marché de l'occasion. Les Français n'hésitent plus à acheter des biens qui ont déjà servi, que ce soit pour eux ou pour faire un cadeau. « Avec des ventes évaluées à 5,8 milliards d'euros en 2015, le marché des biens de consommation d'occasion pèse désormais environ 1 % du commerce de détail dans son ensemble », avait estimé le cabinet Xerfi dans une étude publiée en novembre 2015. Et dans certains secteurs, ce poids est plus important que d'autres. Selon un baromètre de juin 2016 de la Fédération des industries du jouet et de la puériculture, huit mères sur dix ont eu recours en 2016 à des achats d'occasion entre particuliers pour s'équiper au cours des trois premières années de l'enfant. Elles étaient un peu moins de 50 % en 2014. ■

CÉCILE PRUDHOMME

LES CHIFFRES

18,5 MILLIONS

C'est le nombre de Français qui ont acheté et/ou vendu au moins un bien sur Leboncoin.

21 MILLIARDS

C'est, en euros, soit 0,1 % du produit intérieur brut français, la valeur totale des 98 millions de transactions réalisées par des particuliers, hors immobilier, en 2016.

214 MILLIONS

C'est, en euros, le chiffre d'affaires du site de petites annonces en 2016.

800 000

C'est le nombre de nouvelles annonces postées chaque jour.

25 MILLIONS

C'est le nombre de visiteurs uniques par mois sur le site.

De la grange à la villa de luxe, 1,4 million d'annonces immobilières

La catégorie représente 10 % de la totalité des biens et des services proposés sur la plate-forme

Elle a dégoté son logement dans la nuit. « Pour des raisons professionnelles, je devais trouver très rapidement une location à Villestaneuse [Seine-Saint-Denis], explique Natacha A. N'ayant rien déniché sur les sites immobiliers, j'ai regardé les annonces sur Leboncoin. En deux clics, je suis tombée sur un pavillon dont le budget et la taille me convenaient. J'ai aussitôt envoyé un mail. » « Le lendemain après-midi, je visitais le logement avec le propriétaire. Mon dossier a été sélectionné dans la foulée, et j'ai pu emménager deux semaines plus tard », explique-t-elle, satisfaite.

Même expérience pour Clément M., qui est passé deux fois de suite pour une location sur ce

site et a trouvé « à chaque fois, dans un délai court, une et trois semaines, le tout en faisant l'économie de frais d'agence. Ce mode de recherche est simple, rapide et économique », raconte-t-il.

« De nouveaux services »

Trouver un toit sur Internet n'est, depuis un moment déjà, plus l'apanage des sites des professionnels de l'immobilier. La percée de la plate-forme Leboncoin dans ce domaine en est la preuve.

En six ans, la catégorie « immobilière » de ce site s'est étoffée, passant de 1,1 million d'annonces en ligne en 2011 à 1,4 million début 2017.

A ce jour, la plate-forme revendique 9,3 millions de visiteurs mensuels dans ce seul espace. Selon

annonces postées sur Leboncoin. « L'offre en ligne compte 67 % de biens à vendre et 33 % de biens en location. Elle devrait continuer à augmenter. Nous développons régulièrement de nouveaux services pour les particuliers. D'ici à cet été, on lancera une messagerie d'alertes et des notifications sur les téléphones mobiles », indique Antoine Jouteau, directeur général du site. Dans sa « vitrine immobilière », on trouve un espace consacré à la location, un à la vente, et d'autres catégories telles que la location de gîtes, de chambres d'hôtes, la colocation, et même des hébergements insolites.

« L'offre en ligne compte 67 % de biens à vendre et 33 % de biens en location »

ANTOINE JOUTEAU

directeur général du Boncoin

immotempo.com, une newsletter destinée aux professionnels de la pierre, Leboncoin confirme sa place de leader des portails immobiliers en France devant trois spécialistes : Superimmo.com, SeLoger.com et Logic-immo.com.

Aujourd'hui, cette « activité » représente 10 % de la totalité des

immobiliers, qui, eux, doivent payer pour que soient diffusées leurs annonces. Ils sont près de 28 000 à être à l'origine de 65 % des annonces sur Leboncoin, avec une présence majoritaire dans la partie transaction.

« La stratégie commerciale d'un professionnel consiste à donner de la visibilité aux biens pour lesquels il a obtenu un mandat. Il recourt donc à l'outil Internet en combinant différents sites. Il utilise son propre site, le portail de son réseau, celui de la profession appelé Bienici.com et, si besoin, passe par cette plateforme généraliste », détaille Jean-François Buet, président de la Fédération nationale de l'immobilier. Ces sites complètent l'offre

et élargissent le champ de prospection des particuliers. « Cette offre numérique s'apparente aux journaux d'annonces gratuites, qui existaient il y a encore quelques années. C'est une solution de facilité pour les professionnels, qui bénéficient du trafic élevé sur ce genre de site », affirme Laurent Vimont, président de Century 21 France.

Une chose est sûre, cet espace grand public offre des biens pour tous les budgets. On y trouve une grange à retaper à Tarascon-sur-Ariège, dans l'Ariège, pour 8300 euros, comme une villa de 10 pièces à Villefranche-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes, à 25 millions d'euros. ■

LAURENCE BOCCARA